

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

DÉPARTEMENT INNOVATION
DES TECHNIQUES COMMERCIALES
ET DE L'INDUSTRIALISATION

BP. 886 EBOLOWA/ Tél : 237 243 71 78 16

Site web : www.enst-ebolowa.com

mailto:enstebwa@gmail.com



ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE D'EBOLOWA

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

UNIVERSITY OF YAOUNDE I

HIGHER TECHNICAL TEACHERS'
TRAINING COLLEGE

DEPARTMENT OF INNOVATION,
COMMERCIAL TECHNICS AND
INDUSTRIALIZATION

P.O BOX: 886 EBOLOWA/ Tél : 237 243 71 78 16

Site web : www.enst-ebolowa.com

mailto:enstebwa@gmail.com

MEMOIRE DE FIN D'ETUDE

CRISE FINANCIÈRE ET CONCURRENCE BANCAIRE : LE RÔLE DE LA TRANSPARENCE

*Rédigé et soutenu publiquement en vue de l'obtention du Diplôme des Professeurs d'Enseignement
Technique de 2^{ème} grade (DIPET II),*

Par

EBENE ZAMGOLA NADINE CAROLE

Option : Économie

Matricule : 19W1103

Sous la direction de :

Pr. ATANGANA ONDOA Henri

Agrégé en Sciences Economiques

Professeur titulaire

Université de Yaoundé II-SOA



ANNÉE ACADÉMIQUE 2020-2021

SOMMAIRE

SOMMAIRE	ii
AVERTISSEMENT	iii
DEDICACES.....	iv
Liste des tableaux	vii
Liste des figures	viii
AVANT PROPOS.....	ix
RESUME.....	x
ABSTRACT.....	x
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
PROBLÉMATIQUE	4
PREMIÈRE PARTIE :	11
CRISE FINANCIÈRE, CPR ET CONCURRENCE BANCAIRE : LIEN THÉORIQUE ET EMPIRIQUE	11
CHAPITRE 1 : CRISE FINANCIÈRE, PCR ET CONCURRENCE BANCAIRE : LIEN THÉORIQUE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE	13
CHAPITRE 2 : CRISE FINANCIÈRE, REGISTRE PUBLIC DE CRÉDIT ET CONCURRENCE BANCAIRE EN ASS :LE LIEN EMPIRIQUE	26
SECTION I : FAITS STYLISÉS ET MÉTHODOLOGIE.....	26
SECTION II : EFFET DE LA TRANSPARENCE DES BUREAUX PUBLICS DE CRÉDIT SUR LE LIEN ENTRE CRISE FINANCIÈRE ET CONCURRENCE BANCAIRE.....	33
DEUXIÈME PARTIE :	41
CRISE FINANCIÈRE, CPB ET CONCURRENCE BANCAIRE : LIEN THÉORIQUE ET EMPIRIQUE	41
CHAPITRE 3 : CRISE FINANCIÈRE, BUREAU PRIVÉ DE CRÉDIT ET CONCURRENCE BANCAIRE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : LE LIEN THÉORIQUE.....	43
CHAPITRE 4 : CRISE FINANCIÈRE, BUREAU PRIVÉ DE CRÉDIT ET CONCURRENCE BANCAIRE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE :LE LIEN EMPIRIQUE.....	54
SECTION I : FAITS STYLISÉS ET MÉTHODOLOGIE.....	54
SECTION II : EFFET DE LA TRANSPARENCE DES BUREAUX PRIVÉS DE CRÉDIT SUR LE LIEN ENTRE CRISE FINANCIÈRE ET CONCURRENCE BANCAIRE	61
CONCLUSION GÉNÉRALE	69
BIBLIOGRAPHIE	72
TABLE DES MATIÈRES.....	75

AVERTISSEMENT

L'Université de YAOUNDE I en générale et l'Ecole Normale Supérieure de Enseignement Technique (ENSET) d'EBOLOWA n'entend aucunement donner approbation ni improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Celles-ci doivent être considérées comme propres à leur auteur.

DEDICACES

A mes enfants

REMERCIEMENTS

La rédaction de ce mémoire, marque la fin de notre cursus scolaire à l'ENSET d'Ebolowa, elle n'aurait été possible sans la contribution de certaines personnes que nous tenons particulièrement à remercier :

- A mon Directeur de mémoire le professeur ATANGANA ONDOA Henri qui a bien voulu reléguer ses occupations personnelles au second plan afin de témoigner sa disponibilité à encadrer ce travail
- Le Professeur NDJAKOMO ESSIANE Salomé, Directeur de l'ENSET d'Ebolowa, pour son sens de l'éthique et l'encouragement au travail
- Le Docteur SAMBA Michel Cyrille chef de département innovation techniques industrielles et commerciales, chargé de cours à l'université de Yaoundé II pour ses conseils et la richesse des enseignements qu'il pourvoie au département
- A nos parents Monsieur et Madame MFOULA, Monsieur et Madame MELENGA, Monsieur OKALA Damien pour leur soutien incontestable et leurs sacrifices assurés pour mes études
- Mon Mari Monsieur ONGONO Camille Dieudonné sans qui cette formation n'aurait été possible
- Monsieur et Madame NDONGO pour leur hospitalité et leurs conseils à Ebolowa
- Mes frères et sœurs pour leurs soutiens incontestables et leurs prières
- Mes amis et connaissances : Monsieur BINDZI thomas Didier pour son soutien financier, ma belle-sœur Mlle EDOA Ekenguele Bibiane qui a pris soin de mes enfants durant ma formation, Docteur MVENG Arthur pour son encadrement et ses conseils

Nous remercions aussi tous les enseignants de l'ENSET d'Ebolowa qui ont su nous donner avec professionnalisme un enseignement de qualité , nos camarades de promotion plus particulièrement ceux de l'Economie 5 pour la solidarité de groupe et leur sens de partage d'informations une profonde gratitude à tous ceux et celles qui de près ou de loin ont contribué à la réussite de cette période d'apprentissage et dont nous n'avons pas mentionnés les noms qu'ils trouvent ici l'expression de notre reconnaissance à leur attachement.

PRINCIPALES ABREVIATIONS

PCR : Registre Public de Crédit

PCB : bureau privé de crédit

ASS : Afrique subsaharienne

MMG : Méthode des Moments Généralisés

MCO : Moindres Carrés Ordinaires

WDI : World Development Indicateurs

GFD : Global Financial Development

PIB : Produit Intérieur Brute

IPS : IM-Pesaram et Shin

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Description des variables.....	32
Tableau 2.2 : Moyennes, écarts types, minimum et maximum des variables	33
Tableau 2.3 : Matrice de corrélations de variable du modèle	34
Tableau 2.4 : Les résultats du test de racine unitaire	35
Tableau 2.5 : Les résultats du test de racine unitaire effectué sur les résidus de la regression	36
Tableau 2.6 : Les résultats de la régression économétrique	37
Tableau 4.1 : Description des variables.....	61
Tableau 4.2 : Moyennes, écarts types, minimum et maximum des variables	62
Tableau 4.3 : La matrice de corrélation des variables.....	63
Tableau 2.5 : Les résultats du test de racine unitaire	64
Tableau 4.5 : Les résultats du test de racine unitaire effectué sur les résidus de la regression du modèle par la méthode des MCO.....	65
Tableau 4.6 : Les résultats de la régression économétrique	66

LISTE DES FIGURES

Graphique 2.1 : L'évolution des indices de concurrence bancaire dans les pays d'Afrique Subsaharienne entre 2005 et 2017.....	27
Graphique 2.2 : Evolution croisées des indices de concurrence bancaires et de l'indice de transparence des bureaux publics de crédit.....	28
Graphique 2.3 : Corrélations entre la concurrence bancaire et la transparence des bureaux publics de crédit en Afrique Subsaharienne.....	29
Graphique e 4.1 : Evolution de l'indice de transparence des bureaux privés de crédit en ASS entre 2005 et 2017.....	55
Graphique 4.2 : Evolution croisées des indices de concurrence bancaires et de l'indice de transparence des bureaux privés de crédit.....	56
Graphique 4.3 : Corrélations entre la concurrence bancaire et la transparence des bureaux privés de crédit en Afrique Subsaharienne.....	57

AVANT PROPOS

Créée par décret présidentiel N° 2017/586 du 24 Novembre 2017, l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) d'Ebolowa est une des grandes écoles de l'Université de Yaoundé 1 ayant pour mission d'assurer :

- La formation des professeurs de l'enseignement secondaire technique et des conseillers d'orientation scolaire, universitaire et professionnelle ;
- La promotion de la recherche scientifique, technologique et pédagogique, ainsi que la validation de ses résultats ;
- Le recyclage et le perfectionnement du personnel de l'enseignement secondaire technique ;
- Le perfectionnement des professionnels dans ses domaines de formation ;
- L'appui au développement, en particulier sous forme de prestation de services et de gestion du développement durable.

L'ENSET d'Ebolowa comprend des cycles de formation à savoir :

- Le cycle de formation des professeurs d'enseignement technique et professionnel, d'une durée de trois (03) ans, appelé aussi premier (1^{er}) cycle, sanctionné par le Diplôme de Professeur d'Enseignement Technique et Professionnel de 1^{er} grade (DIPET 1) ;
- Le cycle de formation des professeurs d'enseignement technique et professionnel de deuxième grade, d'une durée de deux (02) ans, appelé aussi second (2nd) cycle, sanctionné par le Diplôme de Professeur d'Enseignement Technique et Professionnel de 2^{ème} grade (DIPET 2) ;
- Le cycle de formation des conseillers d'orientation scolaire, universitaire et professionnelle d'une durée de deux (02) ans, sanctionné par le Diplôme de Conseiller d'orientation (DIPCO).

Selon les dispositions de l'arrêté N° 042/MESIRES/1991 du 09 Septembre 1991 en vigueur dans les écoles normales supérieures, chaque étudiant de 2^{ième} année et 4^{ième} année du second cycle est astreint d'effectuer un **stage pédagogique (phase d'imprégnation)**. Compléter notre formation dans la mesure où théorie et pratique sont intimement liées ;

- Mettre en pratique les enseignements théoriques reçus et en vérifier l'applicabilité ;
- Apprendre à adapter nos enseignements aux conditions des milieux.

RESUME

L'objectif principal de ce travail est d'examiner le rôle de la transparence du secteur financier dans la relation qui lie les crises financières à la concurrence bancaire en Afrique subsaharienne(ASS). Pour vérifier nos hypothèses, nous avons utilisé un échantillon de 30 pays d'ASS. Les données que nous utilisons proviennent des sources telles que les bases de données :de la banque mondiale ,les registres de crédits publics .Ces données s'étalent sur la période allant de 2005 à 2017.Pour analyser nos données nous avons utilisé un panel dynamique et la technique d'estimation est la Méthode des Moments Généralisés en différence .Les résultats auxquels nous parvenons montrent que : la crise financière affecte négativement la concurrence bancaire dans les pays d'ASS , la transparence des registres publics de crédit accroît la concurrence bancaire dans les pays d'Afrique subsaharienne et la transparence dans les registres publics de crédits atténue l'effet de la crise financière sur la concurrence bancaire .Les résultats montrent également que : la transparence des bureaux privés de crédit accroît la concurrence bancaire dans les pays d'Afrique subsaharienne et aussi la transparence dans les bureaux privés de crédit atténue l'effet de la crise financière sur la concurrence bancaire .Sur la base de ces résultats nous pouvons faire les recommandations suivantes lesquelles les pouvoirs publics gagneraient à encourager la divulgation des informations par le biais des PCR et des PCB en vue d'atténuer les effets négatifs des crises financières sur la concurrence bancaire.

ABSTRACT

The objective of this study is to examine the role of financial sector transparency in the relationship between financial crises and banking competition in sub-Saharan Africa. To achieve this econometric estimates were made using the Generalized Moment Method (GMM) in a dynamic panel of 30 countries in the area over the period from 2005 to 2017. The results obtained show that the financial crisis reduced banking competition in the countries of SSA, The transparency of public credit bureau increases banking competition in the countries of Assumption, transparency in public credit bureaus mitigates the negative effect of the financial crisis on banking also the transparency of private credit bureaus increases banking competition in the countries of Assumption the transparency of private credit bureaus mitigates the negative effect of the financial on banking; on the basis of these results we make the following recommendations Encourage disclosure of information through PCR and PCB in order to mitigate the negative effects of financial crises on banking competition.

INTRODUCTION GENERALE

Avant juillet 2008, en dépit de la crise des crédits immobiliers à risques (subprimes) l'Afrique subsaharienne enregistrait d'excellentes performances de croissance économiques. Les leviers de certaines performances se trouvaient à la fois dans les réformes macroéconomiques entamées par les pays africains ainsi que dans une conjoncture mondiale favorisée par la hausse de la demande des matières premières, l'investissement direct étranger et la forte croissance de la Chine. Les analystes étaient optimistes quant aux capacités du continent et à la conjoncture mondiale pour générer les ressources nécessaires au développement et à la réduction de la pauvreté.

Personne n'avait été en mesure, de prévoir le retournement de la conjoncture au second semestre 2008 ; et ce bien que ses prémisses aient été présentes depuis juillet 2007. Aujourd'hui, l'économie mondiale est officiellement entrée dans une période de stagnation. Les pays industrialisés sont en récession et l'Afrique se trouve confronté à de graves incertitudes quant à ses perspectives de croissances et de développement. Les principaux leviers de la croissance récente ont été affectés par la crise financière et économique actuelle. La demande et les cours des produits primaires africains sont en baisse, les flux entrants de capitaux diminuent et les promesses d'augmentation de l'aide ne se matérialisent pas. La croissance de la Chine s'est résorbée ; la seule bonne nouvelle est le relâchement des pressions inflationnistes.

Bien qu'il n'existe pas de définition unique, nous retenons dans notre cadre de travail la définition selon laquelle la crise financière désigne une période de dysfonctionnements profonds du système financier, remettant en cause sa capacité à mobiliser l'épargne, à gérer le risque et à fournir de la liquidité afin d'assurer le financement de l'économie et faciliter les transactions financières. Assez large qui inclut notamment les crises du change, des crises bancaires et les crises boursières récurrentes dans l'histoire boursière. Mais le terme est également utilisé pour désigner les crises de la dette publique ou des crises qui affectent un marché à terme voire un marché de produit agricole. L'origine d'une crise est généralement due à un excès d'octroi de crédit auquel s'ajoute ces dernières années la complexification des instruments financiers qui rend les marchés opaques. Bien que les effets immédiats de la crise aient été contenus, les effets à moyen terme sont susceptibles d'être plus importants si des

mesures de régulations ne sont pas prises c'est la raison pour laquelle il faut penser à une sortie de crise non pas efficace mais efficiente via la concurrence bancaire.

La concurrence comme la stabilité font partie des objectifs des pouvoirs publics dans le secteur financier. La concurrence encourage la prestation de services financiers efficaces et innovants ; tandis que la stabilité est essentielle à la confiance systématique dont dépend le secteur ; elle est caractérisée par la variété des indicateurs .On parle d'une concurrence marchande et une autre non marchande .La concurrence marchande se fait à l'aide des variables quantitatives telles que les prix ; cette concurrence se manifeste par les taux d'intérêts débiteurs ou créditeurs ,par les tarifs (encaissement ,virement) et d'autres opérations par les commissions rémunérant les prestations de services financiers ,par location de coffre forts par des charges ou frais financiers, par concours accordés aux clients. La concurrence, non marchandes se fait par des variables qualitatives qui se manifestent par la diversification des produit et services offerts ,la rapidité d'exécution des métiers ,la qualité de l'information ,la publicité . Une concurrence solide dans le secteur bancaire est d'une grande importance économique car elle permet une prestation efficace des services financiers, améliore la qualité des produits financier et le degré d'innovation financières (Claessens &Laeven2004)

En outre , la littérature a identifié six raisons pour lesquelles la concurrence dans le secteur financier est importante : premièrement ,pour l'accès des entreprises et des ménages aux services financiers (Beck et al.,2024) deuxièmement ,pour le bon fonctionnement du secteur financier (Classens et Laeven ,2005) ;troisièmement ,pour la stabilité du système financier (Boyd et al ,2009) ; quatrièmement ,pour une gestion efficace des intermédiaires (Berger et Hannan ,1989) ; cinquièmement ,pour l'amélioration de la transmission de la politique monétaire par le biais des taux du marché interbancaire (Van Leuvensteijn et al.,2010) et enfin pour la croissance industrielle et économique globale (Allen &Gale ,2004). La concurrence peut stimuler l'innovation, faire baisser les prix et augmenter la qualité des produits et services produits ; ce qui à son tour améliore le choix et le bien-être.

En outre Zarutskie (2011) affirme que la concurrence permet aux banques soit de se spécialiser dans certains types de prêt, soit d'améliorer leur capacité de sélection des emprunteurs dans des segments particuliers du marché du crédit, ce qui leur permet de devenir plus rentables par rapport à leurs concurrents. Dick et Lehnert(2010) fournissent des preuves suggérant que la concurrence augmente les capacités de prêt de banque et réductibles défauts de paiement .

Pour que la concurrence puisse jouer pleinement son rôle une allocation efficiente des ressources de la collectivité encore faut-il que les agents économiques qu'ils soient offreurs ou demandeurs aient une information parfaite sur les alternatives qui leurs sont offertes. C'est ainsi que le modèle théorique de la concurrence fait l'hypothèse que l'information est parfaite et gratuite. Une banque est donc dite transparente quand l'ensemble de ses comptes est facilement accessible.

En ASS, la question de la concurrence dans le secteur des services financiers a des effets importants, en particulier sur l'amélioration de l'efficacité productive, la stabilité financière et l'efficacité de la réglementation et de la surveillance. Selon Kasekende et al (2009), ces incidences peuvent avoir les retombées positives sur le reste de l'économie, voire d'un pays africain vers le reste du continent.

Ainsi les stratégies de prêts efficace de certaines banques en réponse à la concurrence augmentent leur niveau de rentabilité, par rapport, à leurs concurrents. Par conséquent l'élaboration d'indicateurs de concurrence fiables et facilement compréhensibles est une entité très pertinente (Carbo et al.,2009) en Afrique. Cependant, la compréhension des mécanismes sous-jacents qui déterminent l'évolution de la concurrence est important pour les agences gouvernementales chargées de veiller à ce que les résultats de la concurrence prévalent.

L'information financière ayant été au centre de bon nombre de débats, son étude est d'une actualité flamboyante lorsqu'on voit l'importance de l'importance financière et son influence sur la vie économique. Cela pose, bien entendu, la capacité des entreprises à répondre à des exigences multiples ; au centre se pose le problème de la transparence au travers du niveau de divulgation de l'information financière diffusée via les registres publics et les bureaux de crédit.

Le crédit bureau est une institution qui collecte des données auprès des créanciers et des sources publiques disponible au sujet des antécédents de crédits d'un emprunteur. Elle réunit un ensemble d'informations sur les particuliers et ou sur les petites entreprises comme les antécédents de remboursement des crédits les décisions de justice et les faillites, puis elle rédige un rapport de solvabilité détaillé qu'elle vend aux créanciers.

Les registres de crédits publics est une base de données gérée par le secteur public en général par la banque centrale ou l'autorité de surveillance de la banque qui collecte l'information sur la volatilité des emprunteurs (particuliers ou entreprises) auprès des

institutions financières qu'elle contrôle et met cette information à la disposition des institutions financières, information essentiellement utilisée à des fins de contrôles

PROBLEMATIQUE

REVUE DE LA LITTÉRATURE THEORIQUE

La littérature sur le pouvoir de marché comme indicateur de la concurrence est soutenue par la théorie de l'asymétrie de l'information (voir Ivashina, 2009 ; Ruiz-Aliseda, 2016 ; Tian, Han, & Mi, 2019 ; Vives, 2019). On fait valoir que l'asymétrie de l'information augmente le pouvoir de marché en augmentant la recherche, le changement de fournisseur et les coûts d'information (voir Bouckaert et al, 2010 ; Farrell & Klemperer, 2007 ; Ornelas, da Silva, & Van Doornik, 2020 ; Shy, 2002).

Ainsi, les clients des banques sont confrontés à des taux de prêt potentiellement plus élevés lorsqu'il faut changer de prêteur en raison d'une asymétrie d'information. Les nouveaux prêteurs qui ne disposent d'aucune information sur le crédit sur le nouveau client potentiel pour juger de la solvabilité du client devraient facturer un taux d'intérêt plus élevé pour compenser le risque et l'incertitude qui entourent ce nouvel emprunteur potentiel.

Pour éviter les frais supplémentaires sur les clients des banques, les clients sont obligés de s'en tenir à une seule banque ou prêteur. Au fil du temps, en raison de l'asymétrie de l'information. Les clients sont liés à un prêteur ou à une banque indirectement en raison du coût de recherche et du changement de prêteur ou de banque à une autre ; d'où une augmentation du pouvoir de marché des grandes banques ou des prêteurs dominants et anciens. Par exemple, des études antérieures (voir Allen, Clark, & Houde, 2019 ; Farrell & Klemperer, 2007 ; Syverson, 2019) postulent que les coûts de transfert lient les clients aux vendeurs, ce qui rend la tâche difficile pour passer d'un fournisseur à un autre.

En outre, un volet de la littérature met également en évidence les liens entre l'asymétrie de l'information et les crises financières conduisant au pouvoir de marché. La littérature suggère que les crises financières résultant de l'asymétrie de l'information conduisent à une restructuration et à un assainissement induit par les régulateurs qui se traduisent par un secteur bancaire compétitif ; par conséquent un pouvoir de marché réduit (Bandaranayake, 2019 ; Barrell & Karim, 2020 ; Claessens et al., 2002 ; Shin & Chang, 2003).

Cette discussion est ancrée dans l'hypothèse du "too-big-to-fail" (voir Baker & McArthur, 2009 ; Demirgüç-Kunt & Huizinga, 2013) qui incite les régulateurs à intervenir pour assainir le secteur bancaire afin d'améliorer la concurrence et de réduire le pouvoir de marché en cas de crise. Contrairement à cet avis, des études (Cubillas & Suárez, 2013 ; Laeven & Valencia, 2008b) avancent que les "crises financières" ont provoqué des restructurations, y compris des fermetures, les fusions et acquisitions de banques en faillite, peuvent augmenter le pouvoir du marché et réduire la concurrence des banques survivantes.

D'après les discussions théoriques et conceptuelles ci-dessus, il est évident que l'asymétrie d'information peut influencer les crises financières et le pouvoir de marché. Suivant la théorie du partage de l'information (Freimer & Gordon, 1965 ; Stiglitz & Weiss, 1981, 1987, 1992) qui stipule que le partage des informations sur le crédit, sur le marché du crédit améliore la transparence du marché financier et réduit l'asymétrie d'information, l'étude soutient que les institutions de partage d'informations sur la transparence du secteur financier réduisent le coût du changement de fournisseur, qui affaiblit le pouvoir de marché et améliore la compétitivité des banques. D'une manière générale, la transparence du secteur financier devrait réduire le pouvoir de marché bancaire et donc d'améliorer la compétitivité des banques.

Toutefois, la transparence du secteur financier par le biais du secteur privé devrait accroître le pouvoir de marché des banques et affaiblir la compétitivité des banques (Miller, 2003). En effet la transparence financière menée par le secteur privé a un coût qui la rend coûteuse ou onéreuse et donc augmente (diminue) le pouvoir de marché des banques financièrement solides (faibles). En outre, l'étude soutient que la transparence du secteur financier peut modérer l'effet significatif des crises financières sur le pouvoir de marché et la compétitivité des banques.

REVUE DE LA LITTÉRATURE EMPIRIQUE

Tout d'abord, la littérature empirique sur la transparence et le pouvoir de marché est examinée. Ensuite, la littérature sur les crises financières et le pouvoir de marché. Asongu et al. (2019) ont examiné le rôle des bureaux de partage d'informations privés et publics dans la réduction du pouvoir de marché pour l'accès financier dans 162 banques de 42 économies africaines entre 2001 et 2011 en Utilisant les moindres carrés en deux étapes, la méthode généralisée de moments et les modèles de régression quantile, ils constatent que les bureaux de partage d'informations qui améliorent la transparence sur le marché financier ne réduisent

le pouvoir de marché en matière d'accès financier que lorsque les couvertures publiques et privées de l'information sont comprises entre 3,156 et 3,3 % et 1,443 et 18,4 %, respectivement.

Il existe donc des points de seuil dans lequel la transparence par le biais des bureaux de partage d'informations peut ne pas avoir l'impact négatif souhaité sur le pouvoir de marché des banques. De même, Asongu et Biekpe (2018) ont étudié comment les bureaux de partage d'informations sont complétés par une infrastructure des technologies de l'information pour influencer le pouvoir de marché des banques. En utilisant un panel de 162 banques dans 42 économies africaines entre 2001 et 2011, ils montrent que l'interaction entre la pénétration de l'internet et les bureaux publics de partage d'informations réduit le pouvoir de marché, tandis que l'interaction entre la pénétration mobile et les bureaux privés de partage d'information augmente respectivement le pouvoir de marché.

Malgré le terme interactif positif de la pénétration de la téléphonie mobile et des bureaux privés de partage d'informations, l'effet net est négatif, ce qui implique que l'infrastructure technologique peut compléter les bureaux privés de partage d'informations pour réduire le pouvoir de marché des banques.

De plus, Boateng et al. (2018) ont étudié le rôle de la transparence par les bureaux De partage d'informations sur le pouvoir de marché des 162 banques de 42 économies africaines entre 2001 et 2011. En utilisant des techniques d'estimation à la fois dynamiques et statiques, ils constatent que la transparence à travers les bureaux de partage d'informations publiques et privés élargissent le pouvoir de marché des banques, ce qui était contraire aux postulats théoriques.

Cependant, l'interaction de la transparence, par le biais de bureaux publics de partage d'informations avec l'infrastructure technologique des banques, était contraire aux postulats théoriques effet négatif théorique sur le pouvoir de marché des banques, impliquant que les bureaux d'échange d'informations réduisent le marché lorsqu'ils sont complétés par des infrastructures technologiques.

En termes de crises financières et de pouvoir de marché, Efthymoulou et Yildirim (2014) ont examiné le pouvoir de marché sur les marchés bancaires d'Europe centrale et orientale face aux crises financières mondiales de 2007-2008 et la propriété étrangère. Ils constatent que, bien qu'il y ait une convergence en matière du pouvoir de marché pendant la

période précédant la crise, l'apparition des crises peuvent atténuer cette tendance. Là encore, alors que le marché semble varier considérablement en ce qui concerne les caractéristiques de la propriété, les impacts de la période d'avant la crise sont les mêmes pour toutes les banques, quelles que soient les caractéristiques de leur propriété.

Plus encore, Cubillas et Suárez (2013) ont analysé l'effet des banques des crises sur le pouvoir de marché des banques dans 64 pays et 66 épisodes de crises bancaires entre 1989 et 2007. Ils fournissent la preuve, au niveau des banques et des pays, qu'après une crise bancaire systématique, il y a un niveau de pouvoir de marché des banques compatible avec des niveaux plus élevés de la concentration du marché bancaire. D'autant plus que plus la gravité des crises bancaires n'est élevée, plus le pouvoir de marché des banques augmente le pouvoir de marché des banques.

En outre, alors que la qualité institutionnelle induit un impact positif des crises bancaires sur le marché, des réglementations plus strictes sur les activités bancaires et sur les nouveaux entrants sur le marché bancaire réduit l'effet de la crise sur le pouvoir de marché.

De même, Laeven et Valencia (2013) font état d'un ensemble complet de données sur les crises bancaires systématiques survenues au cours des années 1970 et 2011 dans plusieurs pays. L'étude présente des informations sur les coûts et les réponses politiques liées avec les crises bancaires en faisant valoir que l'augmentation du pouvoir de marché des banques est associée à des périodes après les crises bancaires. En outre, ils montrent que les crises bancaires sont alimentées par la dette souveraine et les crises monétaires bien que la crise de la dette souveraine est plus coûteuse que les crises bancaires et monétaires.

En outre, Mirzaei (2019) a examiné l'impact de crises financières mondiales sur le pouvoir de marché dans 31 banques aux Émirats arabes unis. En utilisant l'indice de Lerner et en explorant l'évolution du pouvoir de marché au fil du temps, il a indiqué que les crises financières mondiales de 2007-2009 ont affaibli le pouvoir de marché des banques des Émirats arabes unis. En outre, le pouvoir de marché des banques pendant la crise a des effets significatifs variables sur le pouvoir de marché en fonction des caractéristiques des banques. Ainsi, le pouvoir du marché des banques moins capitalisées et moins efficaces a diminué de manière particulièrement significative pendant la crise période pendant laquelle les banques ayant une part de marché élevée n'ont pas pu non plus préserver leur pouvoir.

Aussi, Carbo, Humphrey, Maudos et Molyneux (2009) ont étudié la banque le pouvoir de marché et la compétitivité dans 14 économies européennes en utilisant différents indicateurs de la compétitivité du marché. Ils montrent que les différents pouvoirs de marché ou les indicateurs de concurrence fournissent des prévisions contradictoires entre les pays, à l'intérieur des pays et sur les heures supplémentaires en faisant valoir que la différence de pouvoir de marché ou de concurrence Les indicateurs mesurent différentes choses. Ils concluent que le pouvoir de fixation des prix des banques suggère que la concurrence bancaire en Europe pourrait bien être plus forte que ne le laisse supposer la, des mesures et des analyses.

En termes d'asymétrie de l'information, grâce à un coût du changement de fournisseur et pouvoir de marché, Egarius et Weill (2016) ont examiné l'influence des coûts de changement de fournisseur dans le secteur bancaire des trois plus grandes économies de la zone euro entre 2006 et 2012. Suite à l'étude de Shy (2002) dans l'estimation des coûts de changement, leur conclusion suggère qu'il existe une relation positive entre le coût du changement de fournisseur et le pouvoir de marché des banques coopératives, ce qui implique que le coût de changement alimenté par l'asymétrie de l'information, accroît le pouvoir du marché des banques. En outre, ils observent que les banques coopératives ont des coûts de changement de fournisseur moins élevés en fonction des clients similaire à la découverte d'Egarius et Weill (2016).

Bouckaert et al (2010) montrent également qu'une diminution proportionnelle du coût de changement de fournisseur, qui est induit par l'asymétrie de l'information ou le manque de transparence du secteur financier, augmente la concurrence (c'est-à-dire la réduction du pouvoir de marché) et le bien-être social.

Vu donc toutes ces pensées la question qui se pose est celle de savoir **quel est le rôle de la transparence du secteur financier dans la relation qui lie les crises financières à la concurrence bancaire en ASS ?**

Cette question principale se subdivise en deux questions subsidiaires :

Q1 : Quel est le rôle de la divulgation des informations par le biais des registres publics de crédit dans la relation qui lie les crises financières à la concurrence bancaire en ASS ?

Q2: Quel est le rôle de la divulgation des informations par le biais des bureaux privés de crédit dans la relation qui lie les crises financières à la concurrence bancaire en ASS?

OBJECTIFS

L'objectif principal de cette étude est d'**examiner le rôle de la transparence du secteur financier dans la relation qui lie les crises financières à la concurrence bancaire en ASS**

Toutefois, deux sous objectifs découlent de ce dernier :

O1 : Examiner le rôle de la divulgation des informations par le biais des registres publics de crédit dans la relation qui lie les crises financières à la concurrence bancaire en ASS

O2 : Examiner le rôle de la divulgation des informations par le biais des bureaux privés de crédit dans la relation qui lie la crise financière à la concurrence bancaire en ASS

HYPOTHESES DE RECHERCHE

D'où l'hypothèse principale : **la transparence du secteur financier atténue l'influence négative des crises financières en ASS**

Ainsi, cette hypothèse se subdivise en deux autres subsidiaires à savoir :

H1 : La divulgation des informations par le biais des registres publics de crédit atténue l'influence négative des crises financières en ASS.

H2 : La divulgation des informations par le biais des bureaux privés de crédit atténue l'influence négative des crises financières en ASS

INTERET D'ETUDE

L'intérêt de ce travail est double ; d'abord cette analyse découle du fait que la causalité entre les crises financières et la concurrence bancaire n'est pas tranchée sur le plan théorique. Quant à l'intérêt empirique, nous le justifions à travers les retombées des crises financières en ce qui est de la concurrence bancaire.

METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Pour atteindre l'objectif principal de notre étude c'est-à-dire examiner le rôle de la transparence du secteur financier dans la relation qui lie les crises financières à la concurrence bancaire. Dans le cadre de notre étude, le modèle utilisé est identique à celui de Kusi et al. (2020) à la différence que nous y apportons quelques variables additionnelles à l'instar des variables de gouvernance qui sont des impératifs au fonctionnement harmonieux des activités économiques dans notre contexte. Nous aurons également soustrait des variables tels que les couts des banques, le degré de diversifications des banques pour insuffisances de données.

Notre analyse est effectuée sur 30 pays d'Afrique Subsaharienne sur la période 2005-2017. Le choix de cette période d'étude est uniquement dû à la disponibilité des données. Notre modèle est un modèle de panel dynamique. La technique d'estimation retenue est la Méthode des Moments Généralisés. En effet, cette méthode permet de corriger les résultats des potentiels biais d'endogenéité qui pourraient réduire leur fiabilité (Arellano et Bover, 1995 ; Arellano et Bond, 1991). En effet, comme le montre Kusi et al. (2020) la littérature économique indique qu'il peut exister une relation de double causalité entre les crises financières et la concurrence bancaire. Avec des auteurs comme Allen et Gale (2004) qui pensent que la concurrence bancaire influence les crises financières, et d'autres part, les auteurs comme Cubillas et Suarez (2013) qui pensent quant à eux que les crises financières influencent la concurrence bancaire. La technique d'estimation des moments généralisés permet alors de résoudre les problèmes d'endogenéité qui sont dus à cette double causalité.

STRUCTURE DU TRAVAIL

Notre étude est structurée en deux parties comprenant chacune deux chapitres (théorique, empiriques). Dans la première partie, nous allons faire le lien théorique et empirique de la crise financière dans les PCR et de la concurrence bancaire en ASS respectivement en chapitre 1 et 2 puis à la deuxième partie faire également le lien théorique et empirique respectivement de la crise financière dans les PCB et de la concurrence bancaire en ASS.

PREMIÈRE PARTIE :

**CRISE FINANCIERE, CPR ET CONCURRENCE
BANCAIRE : LIEN THEORIQUE ET EMPIRIQUE**

INTRODUCTION

Cette partie s'organise en deux chapitres le premier chapitre qui est un recueil de raisonnement théorique concernant la relation qui lie la transparence financière, crise financière et concurrence bancaire et le second chapitre qui en fait une analyse empirique Il est en effet question de montrer que la divulgation des informations par les bureaux publics de crédit accroît l'effet de la crise financière sur la concurrence bancaire.

**CHAPITRE 1 : CRISE FINANCIERE, PCR ET CONCURRENCE
BANCAIRE : LIEN THEORIQUE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE**

1. Concurrence et stabilité financière

Il s'agit ici de faire un état des lieux de la recherche économique s'intéressant aux effets des structures de marché du crédit et de la concurrence sur les crises financières. Nos recherches sur le sujet ont révélé l'existence d'une littérature conséquente, soulignant l'intérêt de la sphère académique, mais aussi assurément des régulateurs et de la société, pour la stabilité financière. Cependant, la portée normative des travaux aussi bien théoriques qu'empiriques semble assez diffuse. Il ne se dégage, en effet, nullement de la littérature, une relation claire entre concurrence et stabilité financière. Alors que certaines études concluent à l'existence d'effets positifs, d'autres, en revanche, font valoir les effets adverses d'un excès de concurrence en termes de stabilité. La divergence marquée des résultats a conduit à la structuration de la littérature en deux paradigmes distincts. Ainsi, les études qui établissent un lien positif entre concentration et stabilité sont regroupées sous l'anglicisme « concentration stability » ou encore sous le terme « competition fragility ». Le second paradigme voit, quant à lui, la concentration comme une source de fragilité (concentration fragility), c'est-à-dire la concurrence comme stabilisatrice (competition stability). Une accentuation de la concurrence serait ainsi, dans ce cadre, en mesure de stabiliser le système bancaire. La revue de littérature qui suit est partagée entre les apports théoriques d'une part, et les contributions empiriques d'autre part, de ces différents paradigmes.

1.1. Concurrence et prise de risque

Les premiers arguments théoriques soutenant l'idée que la concurrence pourrait affecter la prise de risques des entités bancaires se réfèrent au paradigme dit de la franchise value, c'est-à-dire de la valeur de l'accréditation bancaire. Cette représentation est établie autour de l'idée que le niveau de prise de risque des banques est fonction de la valeur de leur accréditation bancaire. Il s'avère, selon ce paradigme, que plus la valeur de la franchise value est élevée, plus alors les incitations à la prise de risque sont faibles. Cette relation est particulièrement intéressante dans la mesure où la valeur de l'accréditation bancaire est une fonction négative de l'intensité de la concurrence. La littérature définit, en effet, la franchise value comme la somme des profits espérés actualisés d'une banque (Hellmann et al., 2000) 6

ou bien encore, exprimée d'une manière différente, comme la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable des actifs d'une banque (Keeley, 1990 ; Carletti et al., 2007), ce qui est, aussi bien en principe que dans les faits, fonction du pouvoir de marché. Le pouvoir de marché conduirait, de cette manière, à davantage de conservatisme de la part des banques, ce qui peut se traduire de deux façons :

- Une augmentation des capitaux propres, afin d'augmenter la capacité d'absorption des pertes ;
- Une réduction du risque des investissements en portefeuille.

Plusieurs travaux théoriques d'importance sont constitutifs de ce paradigme. L'étude de Marcus (1984) est, à ce propos, considérée comme la contribution pionnière. Utilisant un modèle à une période, fondé sur une version amendée du modèle canonique de Merton (1974), Marcus (1984) met en exergue que la prise de risque de la part d'une banque résulte de deux mécanismes ayant des effets antinomiques. D'une part, l'assurance des dépôts offerte aux banques, dont le bien-fondé ne peut être remis en cause (voir, Diamond et Dybvig (1983)), et dont l'implémentation est aujourd'hui généralisée à travers le monde, encouragerait les banques à maximiser leur prise de risque, en raison de l'aléa moral induit par les filets de sécurité publics. D'autre part, la valeur de l'accréditation bancaire aurait un effet opposé. Marcus (1984) infère de ces résultats qu'en vue de limiter la prise de risque des banques consécutives de l'existence d'assurances des dépôts, les banques doivent disposer de suffisamment de pouvoir de marché. L'extension du modèle de Monti-Klein proposé par Dermine (1986) corrobore la teneur de ces conclusions, tout comme, au demeurant, les travaux de Keeley (1990). Keeley (1990) montrent effectivement que l'accentuation de la concurrence conduit à une baisse de la franchise value, incitant les banques à augmenter leur risque de défaut, en détenant moins de capital et/ou en investissant dans des actifs plus risqués.

Les incitations à la prise de risque avec l'augmentation de la concurrence peuvent également résulter d'une altération de la technologie de production. Cette idée est au cœur des travaux de Besanko et Thakor (1993) et Boot et Thakor (1993). Dans ces deux contributions, les auteurs établissent que l'accentuation de la concurrence réduit la valeur des rentes de monopole informationnel, conduisant la banque à délaisser les relations de proximité, fondées sur une accumulation d'informations privées. Les coûts d'opportunités à la faillite diminuant,

il devient optimal pour la banque d'augmenter sa prise de risque, en particulier en présence d'une assurance des dépôts dont les primes sont insensibles aux risques pris.

Les travaux suivants, constitutifs de ce paradigme, se sont, pour l'essentiel, mis à la recherche de préconisations de politiques de régulation pour limiter la prise de risque des banques. Suarez (1994) tout d'abord, après avoir mis en évidence les effets potentiellement nuisibles de la concurrence en termes de stabilité dans un modèle dynamique où, à chaque période, la banque choisit la volatilité de son portefeuille et où la franchise value des banques est endogénéisée, souligne que les exigences de capital et les politiques visant à limiter la concurrence (« entry and closure policies ») sont deux outils de régulation efficaces pour réduire la prise de risque des banques. Hellmann et al. (2000) s'intéressent également à la manière dont la concurrence conduit à une accentuation de la prise de risque, et comment la régulation et les institutions pourraient remédier à cet effet. À partir d'un modèle dynamique rendant compte des problèmes d'aléa moral liés à l'assurance des dépôts, les auteurs soulignent que la libéralisation financière tend à détériorer les rentes des banques, pouvant mener ces dernières à une modification de leur stratégie et les pousser à investir dans l'actif risqué (« gambling asset »). Afin de détourner les banques de tels comportements, la régulation prudentielle exige principalement des banques qu'elles conservent un certain niveau de capital réglementaire, de façon à internaliser, en partie, les distorsions créées par l'assurance des dépôts. Néanmoins, Hellmann et al. (2000) soulignent que l'effet des exigences de capital sur la prise de risque, dans un contexte dynamique, serait ambivalent

. Bien qu'a priori bénéfique, l'augmentation des exigences de capital aurait également des effets adverses sur la profitabilité des banques et donc sur leur franchise value. La présence d'une assurance des dépôts rendrait, en effet, caduc le principe d'indifférence de la structure financière de Modigliani et Miller (1958). Dès lors, tout écart vis-à-vis de la structure financière optimale, entraînerait une baisse de la franchise value des banques et une augmentation de la prise de risque. Hellmann et al. (2000) démontrent alors que la régulation optimale consisterait en des exigences en capital couplées à un contrôle des taux d'intérêt. Le contrôle des taux d'intérêt permettrait, en effet, de rétablir artificiellement, en cas de concurrence, les profits et donc la franchise value des banques.

Matutes et Vives (2000) dans un modèle statique de concurrence imparfaite examinent les liens entre concurrence pour les dépôts, prise de risque et assurance des dépôts. Tout comme Hellmann et al. (2000), les auteurs font valoir que la concurrence, en présence d'un

mécanisme d'assurance forfaitaire des dépôts, conduit à des taux sur les dépôts excessifs, contraignant les banques, pour assurer leur solvabilité, à investir dans des actifs plus risqués. Dès lors, les auteurs préconisent la mise en place de régulation sur les dépôts (taux réglementaires plafonds, par exemple) et de restrictions d'investissement dans les actifs les plus risqués, afin d'éliminer les effets pervers de la concurrence. Outre ces politiques de régulation, Matutes et Vives (2000) soulignent que la mise en place d'un système d'assurance des dépôts avec des primes ajustées aux risques pris par les banques, et non plus forfaitaires, modérerait très fortement les risques sans pour autant les éliminer totalement. La réforme complexe du mécanisme d'assurance des dépôts serait donc davantage complémentaire qu'une alternative à la régulation sur les dépôts, par exemple. S'intéressant également aux effets du mécanisme d'assurance de dépôts sur les liens entre concurrence et prise de risque, Cordella et Yeyati (2002) corroborent les conclusions précédentes en démontrant qu'un système d'assurance des dépôts, dont les primes sont ajustées aux risques pris, limite les effets néfastes de la concurrence sur la prise de risque.

Au-delà de ces arguments relevant du paradigme de la franchise value, une littérature émergente soutient une vision opposée, voyant en la concurrence un moyen de stabiliser l'industrie bancaire. Celle-ci prend notamment corps autour du paradigme du risk-shifting et repose sur l'intuition qu'en présence d'asymétries d'information, l'augmentation des taux d'intérêt débiteurs, due à un déficit de concurrence, tend à dégrader la qualité du portefeuille bancaire et engendre ainsi des risques supplémentaires. Cela s'explique par le fait que la hausse des taux entraîne ex-ante une substitution de bons par de mauvais agents (sélection adverse) et ex-post par l'incitation des agents à augmenter leur prise de risque (aléa moral).

Avec un peu d'audace, on pourrait considérer Smith (1776) comme le fondateur de ce paradigme. Évidemment, le raisonnement de Smith (1776) n'a pas la rigueur des travaux de Stiglitz et Weiss (1981) sur le rationnement du crédit, et ne relie pas le niveau des taux au degré de concurrence sur le marché bancaire, expliquant dès lors pourquoi Boyd et De Nicoló (2005) sont considérés, à juste titre, comme étant à l'origine du paradigme du transfert de risque. Paradoxalement, l'ensemble des travaux théoriques précédant Boyd et De Nicoló (2005), ont fait abstraction de ces problématiques d'asymétries d'information à l'actif des banques. Le portefeuille des banques répond, en effet, dans la plupart des modèles précédents à une simple logique d'optimisation d'actifs financiers. La concurrence se manifeste, par ailleurs, dans ce cadre, uniquement au passif, pour la collecte des dépôts. Afin de répondre à ces lacunes, Boyd et De Nicoló (2005) étendent le modèle d'Allen et Gale (2000a) en

incorporant au modèle un agent supplémentaire : les entrepreneurs. La banque, dans ce cadre, ne décide plus de son niveau de risque ; celui-ci dépend exclusivement du comportement des entrepreneurs, fonction des taux offerts par les banques. L'aléa moral conduit les entrepreneurs à opter pour des projets plus risqués lorsque la concurrence, mesurée par le nombre de banques sur le marché, se restreint et que les taux deviennent plus importants. Ce faisant, la concurrence tend à réduire les risques bancaires. Pour autant, malgré ces indéniables apports, le modèle n'est pas exempt de faiblesses. En premier lieu, la modélisation conduit à supposer l'extériorité des banques vis-à-vis des problématiques d'aléa moral. Caminal et Matutes (2002) rejettent cette hypothèse et formalisent le fait que les banques peuvent rationner le crédit et surveiller les actions des emprunteurs en vue de limiter l'aléa moral. En second lieu, Boyd et De Nicoló (2005) supposent, dans leur modèle, une corrélation parfaite des prêts, ce qui constitue également une l'hypothèse très restrictive.

1.2. Concurrence, coordination et risque au passif

En plus d'affecter la prise de risque des banques, le niveau d'imperfection de la concurrence pourrait également avoir une influence sur la coordination des agents et favoriser, de la sorte, les runs sur les dépôts ou sur le marché interbancaire.

En dépit de l'importance de la littérature sur les courses aux guichets faisant suite aux travaux de Diamond et Dybvig (1983), un petit nombre seulement de modèles ont pris en considération la structure du marché bancaire. Smith (1984) est, à cet égard, la première contribution à modéliser dans un cadre à la Diamond et Dybvig (1983) 15, les effets de la concurrence sur les risques de bank runs. Dans le modèle développé, les banques se font concurrence pour l'obtention des dépôts d'agents hétérogènes, au sens où ces derniers ont des besoins de liquidité définis par des distributions de probabilité distinctes. Sous ces conditions et en présence d'asymétrie d'information, Smith (1984) montre qu'il est tout à fait possible de ne pas obtenir d'équilibre de Nash, situation interprétée comme traduisant de l'instabilité. La concurrence serait à l'origine de ces déséquilibres en rendant le contrat d'équilibre non viable. La concurrence est donc source d'instabilité au passif des banques, ce pourquoi l'auteur plaide pour une régulation des taux des dépôts.

Les travaux de Matutes et Vives (1996) basés sur le modèle de Diamond (1984) et supposant une structure oligopolistique à la Hotelling (avec diversification des produits) ne parviennent pas à corroborer pleinement les résultats de Smith (1984) puisqu'il s'avère, en effet, que les solutions en coin mises en évidence dans le modèle, caractérisant des situations

de crise, sont indépendantes des structures de marché. Ainsi, une banque en monopole peut très bien faire face à un run.

Dans le sillage des crises mexicaine, asiatique, russe et brésilienne, Chang et Velasco (2001) présentent un modèle de crise dit de troisième génération dans la mesure où le déclenchement des crises est davantage lié aux imperfections des marchés financiers et à la fragilité des systèmes bancaires, qu'aux distorsions macroéconomiques. Le modèle s'intéresse, en particulier, aux runs de capitaux à l'international et transpose, pour ce faire, le modèle canonique de Diamond et Dybvig (1983) en substituant les créanciers internationaux aux déposants domestiques. Ce cadre théorique permet alors d'analyser les effets de la libéralisation financière, c'est-à-dire de l'accentuation de la concurrence bancaire, sur la vulnérabilité des banques à des runs. Les résultats obtenus attestent de l'effet déstabilisant de la libéralisation financière, bien que celle-ci soit parallèlement ex-ante source d'une amélioration du bien-être. Ces résultats sont assez intuitifs. En considérant que la libéralisation entraîne un changement des structures de marché, d'une situation de monopole à une situation de concurrence, le modèle met en évidence le fait que les exigences dues seront plus importantes dans un système libéralisé alors même que les profits pouvant servir d'amortisseurs seront moins importants, entraînant une augmentation de la probabilité de runs, sans pour autant que les fondamentaux soient différents.

Outre ces risques de runs des déposants, la littérature fait mention d'une autre chaîne d'instabilité au passif des banques, relative aux interconnexions interbancaires. Allen et Gale (2000b) montrent notamment qu'un choc isolé de petite taille peut, par les interconnexions bancaires, engendrer une crise systémique. Les travaux d'Allen et Gale (2000a), Sáez et Shi (2004) et Allen et Gale (2004) se saisissent de ces phénomènes de contagion et tentent de montrer qu'ils sont contingents à la structure concurrentielle. En particulier, ces travaux s'accordent globalement sur le fait que la concurrence augmente les problèmes de coordination entre les agents sur les marchés interbancaires et induit, par voie de conséquence, davantage d'instabilité. Dans le modèle d'Allen et Gale (2000a), il apparaît qu'en situation de concurrence parfaite aucune banque n'a individuellement intérêt à fournir de la liquidité à une banque en difficulté, quand bien même cela aurait, par la suite, des répercussions positives pour l'ensemble des banques du système. Cela traduit ainsi la nature non-coopérative des relations entre banques. Sáez et Shi (2004) montrent, pour leur part, que les banques ont un intérêt stratégique à coopérer pour se fournir de la liquidité si et seulement si le nombre de banques sur le marché est limité. Cela s'explique par le fait que les

répercussions sur le système bancaire d'une faillite d'une banque seraient, dans ce cadre, bien plus importantes que les éventuels gains de part de marché. Les travaux d'Allen et Gale (2004) confirment ces résultats puisqu'ils conviennent qu'un système bancaire en concurrence imparfaite cantonnerait davantage le risque systémique (à travers toujours les relations interbancaires) qu'un système parfaitement concurrentiel. Les soubassements sont identiques et résultent d'incitations à coopérer lorsque le système est concentré et/ou peu concurrentiel. Une manière simple de comprendre les incitations à la coopération lorsque le système est peu concentré, consiste à assimiler la provision de liquidité à un bien public (Carletti, 2008). À l'instar d'un bien public quelconque, la provision de liquidité se heurterait à des problèmes de passagers clandestins, pouvant anéantir l'équilibre coopératif. Or, il s'avère que ces problèmes seraient exacerbés dans un système où les acteurs sont nombreux Acharya et al. (2012b) portent un jugement différent puisque leur modèle établit que les banques peuvent, de manière stratégique, refuser de prêter à une banque en détresse, de sorte que la banque en détresse soit contrainte de liquider ses actifs avec une forte décote et ainsi gagner en part de marché.

2. L'information et la stabilité financière

Les marchés financiers, lieux où se rencontrent l'offre et la demande de capitaux, ont des objectifs nécessaires à la sphère réelle économique et à l'utilité sociale. Bruno Biais (2007) énonce trois fonctions propres aux marchés. La première fonction est la possibilité d'échanger entre le présent et le futur, en effet, les marchés financiers font le lien entre les agents qui disposent de ressources au moment présent (et qui auront des besoins financiers dans le futur), et les agents qui ont des besoins de financement au moment présent (et qui auront des ressources financières dans le futur). La seconde fonction consiste à échanger entre « différents états du monde possibles », c'est-à-dire que les marchés financiers créent une assurance mutuelle permettant de partager le risque. Et enfin, la dernière fonction est la résolution de problèmes complexes, par exemple savoir donner une valeur à une entreprise. En effet, les marchés servent à mutualiser des ressources, allouer et gérer le risque, rendre les investissements liquides, discipliner les dirigeants et transférer des informations par les prix. Selon l'école Autrichienne, le marché est autorégulateur. Pour ces auteurs, les marchés financiers permettent de collecter et de synthétiser toute l'information disponible par les prix. Les marchés financiers seraient efficaces en termes d'information, Fama (1970), c'est-à-dire que les prix reflètent toute l'information. Les marchés financiers sont, par leurs fonctions

d'allocation des ressources optimales, nécessaires au développement économique et à la stabilité des pays. Si cette fonction est freinée par des événements externes ou internes (si les hypothèses de concurrence pure et parfaite ne sont pas respectées par exemple), alors l'économie est également touchée. Nous allons nous intéresser au non-respect d'une de ces conditions internes : l'information parfaite. Ainsi, dans cette partie, nous présenterons le lien qui existe entre l'asymétrie d'information et la stabilité financière puis nous mettrons en évidence les solutions proposées dont l'objectif est de réduire ce mécanisme.

2.1. L'influence de l'asymétrie d'information et l'instabilité financière

L'instabilité financière peut être définie selon différentes écoles de pensée. Pour les monétaristes, notamment Friedman et Schwartz (1963), la cause unique des crises financières est la panique bancaire. La panique bancaire, autrement appelé « run », est le retrait des dépôts en banque de la part de tous les déposants (les prêts et les dépôts sont contractés). Les monétaristes observent ce phénomène : si une panique bancaire survient, l'offre de la monnaie va se contracter et l'économie va l'être également. Si des crises apparaissent par d'autres raisons qu'une panique bancaire, alors ces crises sont qualifiées de « pseudo financial crises ». Afin de résorber les crises réelles, les monétaristes proposent qu'un prêteur en dernier ressort soit mis en place. Contrairement à cette vision très étroite, Kindelberg and Minsky (1972) soutiennent l'idée qu'une crise peut provenir pour plusieurs raisons, par exemple la baisse des prix, la défaillance d'entreprises, la déflation ou la désinflation, les perturbations sur le marché des changes ou la combinaison de tous ces facteurs. La solution proposée est l'intervention de l'Etat.

Entre ces deux visions antagonistes, Mishkin (1990) démontre que la notion d'asymétrie d'information explique plusieurs effets des crises financières, notamment l'impact sur l'économie. L'asymétrie d'information est un complément de la théorie monétariste puisque ce facteur permet d'expliquer et de soutenir l'impact des paniques bancaires sur les économies. Le run provient d'un problème d'asymétrie d'information : les déposants ne distinguent pas les banques solvables des banques insolubles. Pour se protéger les banques augmentent leurs réserves et baissent les prêts et les dépôts. Cependant, d'autres facteurs peuvent également expliquer les crises : des perturbations hors du système bancaire peuvent influencer les contractions des économies, comme la déflation par exemple. Le rôle du prêteur en dernier ressort proposé par les monétaristes comme solution est nécessaire à la conservation de la liquidité, néanmoins ce prêteur en dernier ressort est un coût à prendre en

considération et il peut également être une source d'incitation à une trop grande prise de risque.

Dans la réalité, sur un marché financier, les agents sont confrontés à l'incertitude, la confiance et le risque. Knight définit l'incertitude comme un événement non réduit à des probabilités objectives du fait que la présence d'incertitude rend l'événement incompatible avec la théorie des anticipations rationnelles ; et comme étant une source de profit car la présence d'asymétrie d'information et d'incertitude rend les profits possibles dans un contexte de déséquilibres. Le problème soulevé est le suivant : la concurrence des marchés augmente l'incertitude. L'incertitude augmente l'asymétrie d'information qui augmente à son tour l'instabilité et la création de crises ou de bulles spéculatives. Celles-ci ont été étudiées par Kindelberg (1978) selon trois temps : la première période « Manias » représente la folie spéculative (les agents achètent), durant la seconde période « Panics », les agents essaient de vendre, et enfin une dernière période de « Crashes », autrement dit, le Krach, où les prix s'effondrent. A travers ces trois temps, l'asymétrie d'information joue un rôle amplificateur notamment par le comportement des agents vis-à-vis des décisions de ventes ou d'achats.

La notion d'information est indispensable au fonctionnement des marchés et plus précisément des marchés financiers. Selon Camille Cornand (2012), quatre mécanismes entre information et crises financières peuvent être observés. En premier lieu, l'information peut être disponible et symétrique mais les investisseurs ne la prennent pas en compte. Ce phénomène est appelé « myopie », Guttentag et Herring (1986). A l'inverse, les agents peuvent également prendre en compte l'information jusqu'à sur-réagir : il s'agit du fameux exemple du concours de beauté de Keynes (1936). Cette attitude est liée à l'information publique. Enfin, l'information peut exister mais être entravée : certains possèdent l'information et d'autres non, c'est le principe d'asymétrie d'information. Cette conduite amène à la sélection adverse et à l'aléa moral, comme nous le verrons avec Akerlof, et enfin les marchés se contractent jusqu'à disparaître. Cette influence sur les krachs boursiers impacte l'investissement et par conséquent l'économie. C'est souvent ce mécanisme qui amène au comportement moutonnier. Ce dernier phénomène se produit car les marchés ne produisent pas d'information : les comportements rationnels des investisseurs sont modifiés.

2.2. La transparence, et la stabilité

Comme nous l'avons vu l'asymétrie d'information provoque des risques d'instabilité sur les marchés financiers. Pour définir la qualité d'un marché (et donc quelque part sa résistance face à des chocs), plusieurs facteurs sont à disposition : la liquidité, le temps, mais également la transparence. O'Hara la définit, en 1995, comme « la capacité des participants au marché à observer l'information relative au processus de transaction ». Ainsi, un marché plus transparent apporte plus d'informations aux participants et atténue les asymétries d'information et leurs impacts sur la stabilité.

Biais (2007) propose 3 exemples pour justifier la nécessité de plus de transparence : Le premier exemple est l'inefficacité de l'opacité des Hedge funds. Les gestionnaires de ces fonds sont incités à une prise de risque plus importante que leurs clients, afin d'obtenir plus de rentabilité. Les informations, dont les gestionnaires disposent, ne sont pas partagées avec les autres intervenants du marché afin de conserver un avantage concurrentiel. Mais puisque leurs attitudes ne permettent pas de procurer plus d'utilité à leurs clients, il convient de diminuer la stratégie opaque des gestionnaires de Hedge funds.

Le marché des crédits, très souvent utilisé dans les études académiques, mérite plus de transparence. Les innovations financières et le volume échangé sur les marchés du crédit sont en pleine croissance. Cependant, une partie de ces échanges a lieu sur des marchés dit « de gré à gré ». Ces relations bilatérales privent le reste du marché de ces informations : la confiance et l'efficacité du marché sont contractées.

Enfin, cet auteur propose de rendre transparent la rémunération de dirigeants. Sans cette information, les problèmes d'agences sont augmentés et le dirigeant peut être incité à prendre des décisions qui vont à l'encontre des objectifs d'autres partenaires (comme les actionnaires) car il sait qu'il possède une information non partagée.

Pour compenser les imperfections du marché, l'intermédiation est de rigueur selon certains auteurs. Des chercheurs ont proposé des types de transparences différents : la transparence nécessaire avant la négociation, celle après la négociation et enfin une transparence vis-à-vis des régulateurs (donc l'intermédiaire qui fournit et assure une information de qualité). Nous verrons dans un premier temps le rôle des banques dans la transparence, puis nous détaillerons les différents types de transparences proposées pour

assurer la stabilité et enfin nous verrons que cette stabilité peut être menacée par une transparence totale.

Dans un contexte d'asymétrie d'information, il est nécessaire de vérifier les informations pour atténuer l'effet d'asymétrie, Schumpeter et Diamond (1984). Cette vérification est coûteuse mais nécessaire afin d'éviter, sur le marché du crédit, que les emprunteurs ne soient incités à annoncer ne pas pouvoir rembourser puisqu'aucune preuve d'information ne prouve le contraire, Artus (1990). Pour cet auteur, l'intermédiation apporte un soutien à la relation emprunteur-prêteur mais également la relation intermédiaire-déposant.

L'intermédiation est une solution pour compenser plusieurs imperfections du marché dues à l'asymétrie d'information en diminuant le coût lié à la collecte de l'information et en stabilisant le risque d'illiquidité. L'intermédiation permet d'améliorer la précision et la fiabilité de l'information tout en conservant une certaine confidentialité des informations. L'intermédiation peut être effectuée par les banques. Celles-ci peuvent jouer un rôle important pour contrecarrer l'asymétrie d'information car elles possèdent des informations sur les firmes. Elles peuvent donc juger si une firme est de bonne ou de mauvaise qualité. Les banques sont en dehors du problème des resquilleurs. Par leurs relations de long terme avec leurs clients, les banques recueillent des informations les concernant et organisent, en fonction, une ligne de crédit, Mishkin (1990). Cette relation de confiance qui s'installe est due à la réputation. Tobin (1989) annonce que les relations de long terme par intermédiation permettent de distinguer la qualité des emprunteurs et installent un climat de confiance. Ce climat peut être obtenu par les banques dans leurs relations avec leurs clients.

Pour Diamond (1984), la banque peut effectuer un travail de surveillance à moindre coût par des clauses restrictives, et ainsi amoindrir la possibilité d'aléa moral. Il faut que les banques obtiennent des fonds pour transférer ces fonds des épargnants vers les emprunteurs afin de respecter l'efficacité de l'économie. La mise en place de clauses ou garanties est également défendue par Milde et Rilev (1988). Par leur position, les banques ont la possibilité de proposer des contrats pour prémunir les prêteurs d'un risque d'aléa moral venant de la part des emprunteurs.

Si les banques jouent le rôle d'intermédiaire dans la perfection de l'information, alors des effets bénéfiques pourraient en découler. Sharpe (1990) explique que si les banques ont en leurs possessions plus d'informations de natures plus précises et fiables, alors elles prêteront à

un taux plus bas. En effet, le taux élevé des prêts existe pour se prémunir du risque de défaillance et augmente avec l'incertitude concernant la qualité des emprunteurs. Comme la vérification des informations sera plus faible, alors les coûts de collectes seront minimisés. Le rôle de l'intermédiation permet, donc, d'atteindre un niveau d'efficience et un bien-être collectif, selon Pingle et Tesfatsion (1991).

Pour Kirabeava (2010-2011), l'intervention de l'Etat est nécessaire afin d'apporter plus d'efficience sur les marchés et intervenir en temps de crise pour éviter la contagion et l'aggravation. Mais ce rôle du prêteur en dernier ressort, rôle proposé par les monétaristes en temps de panique bancaire et expliqué par Mishkin (1990), doit être nuancé. En effet, le rôle du prêteur en dernier ressort est un coût à prendre en considération et il peut également être une source d'incitation à une trop grande prise de risque. Si on sait que peu importe le risque que l'on prend, quelqu'un paiera si l'on perd alors on peut prendre des risques considérables sans se soucier de qui comblera les pertes encourues.

Kirabeava (2010-2011), conscient de ce risque, insiste sur la nécessité de règles en amont et aval notamment à propos de la liquidité. Des règles de transparences au préalable et a posteriori doivent être également mis en place afin d'éviter de cumuler des prises de risques supplémentaires.

CONCLUSION

Les systèmes financiers des pays de l'ASS se caractérisent par une prédominance des banques mais aussi par les marchés financiers qui se développent de manière hétérogène d'un pays à un autre. Il ressort de notre analyse que le financement bancaire contribue de manière significative à la croissance économique des pays de notre zone d'étude. En revanche les marchés financiers peinent encore à jouer un rôle important pour l'accroissement de l'activité économique et de la croissance.

CHAPITRE 2 : CRISE FINANCIERE, REGISTRE PUBLIC DE CREDIT ET CONCURRENCE BANCAIRE EN ASS : LE LIEN EMPIRIQUE

INTRODUCTION

L'objectif de ce chapitre est de faire un examen empirique de l'effet de la transparence dans les bureaux publics de crédits sur le lien entre la crise financière et la concurrence bancaire. Il est en effet question de montrer que la divulgation des informations par les bureaux publics de crédit accroît l'effet de la crise financière sur la concurrence bancaire. Pour atteindre cet objectif, le chapitre sera divisé en deux sections. La première section est consacrée à l'analyse des faits stylisés et de la méthodologie (Section I) alors que la deuxième section est consacrée à l'analyse des résultats (Section II).

SECTION I : FAITS STYLISÉS ET MÉTHODOLOGIE

Tout au long de cette section, nous présentons tour à tour les faits stylisés (I.1) et la méthodologie employée pour analyser l'effet de la transparence des bureaux publics de crédit sur la relation entre la crise financière et la concurrence bancaire (I.2).

I.1 Analyse des faits stylisés

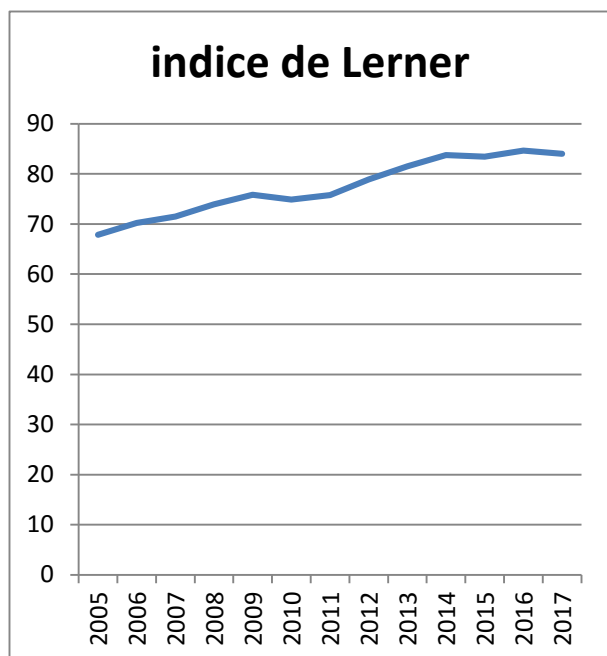
Les faits stylisés ici sont des observations faites sur les données collectées dans les pays d'Afrique subsaharienne qui sont susceptibles non seulement de motiver le choix de la thématique, mais aussi d'élucider le problème étudié. Nous présentons nos faits stylisés en trois temps. Dans un premier temps nous présentons l'évolution des indices de Lerner et de concentrations bancaires qui constituent nos principales mesures de la concurrence bancaire. Dans un second temps, nous présentons l'évolution croisés de ces indicateurs de concurrence bancaire avec l'indice de transparence des bureaux publics de crédit. Enfin, nous présentons un scatter (nuage de point) avec tendance pour examiner la corrélation entre transparence des bureaux publics de crédit et la concurrence bancaire.

I.1.1 Evolution de la concurrence bancaire en Afrique subsaharienne entre 2005 et 2017

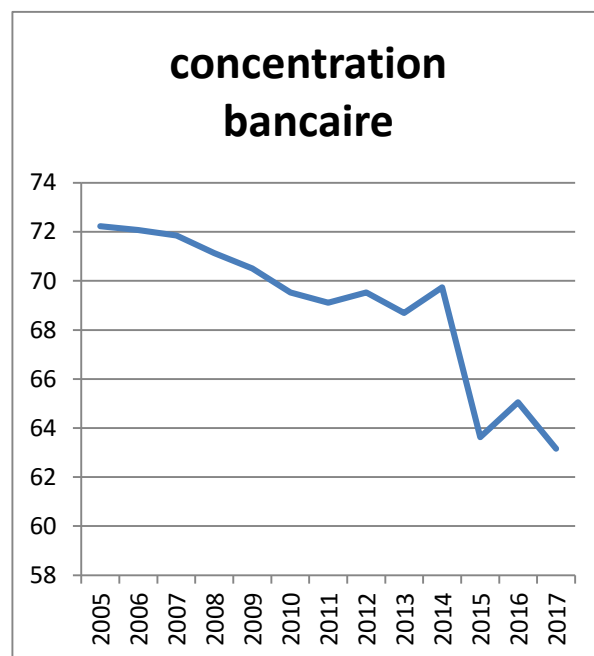
Le graphique 2.1 l'évolution des indices de Lerner (Graphique 2.1A) et de l'indice de concentration bancaire (2.1 B)

Graphique 2.1 : L'évolution des indices de concurrence bancaire dans les pays d'Afrique Subsaharienne entre 2005 et 2017

Graphique 2.1A : Cas de l'indice de Lerner concentration



Graphique 2.1B : Cas de l'indice de



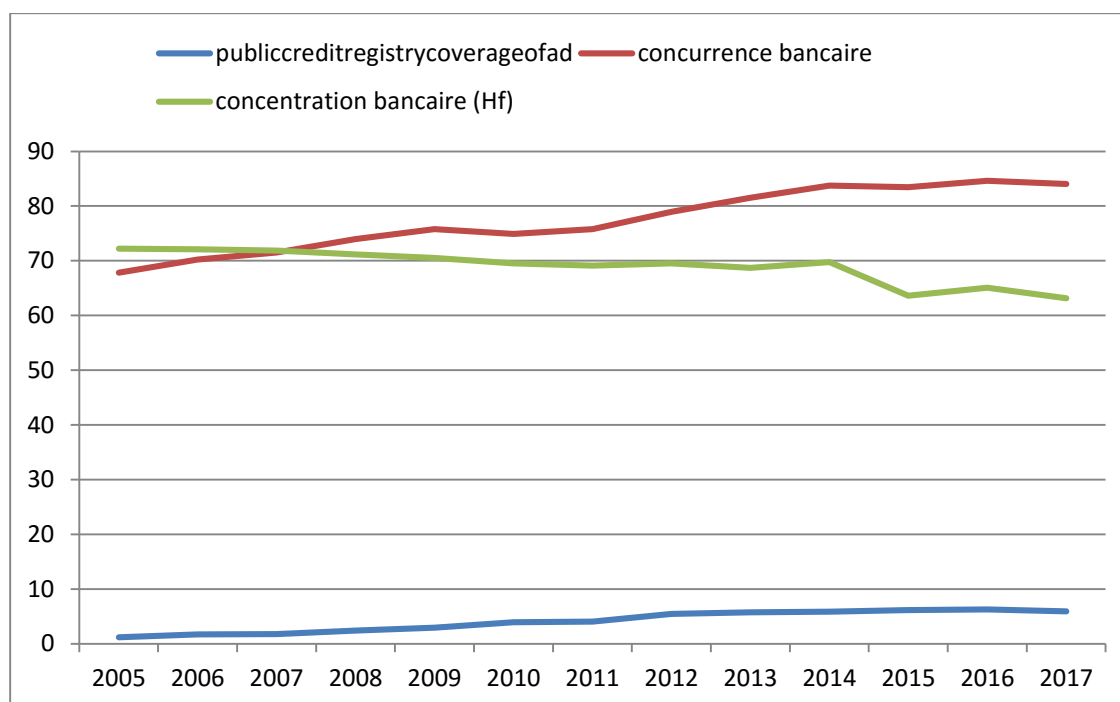
Source : Auteur

Ces graphiques montrent tous que la concurrence bancaire a considérablement augmentée au cours de la période considérée. En effet, l'indice de Lerner qui indique le niveau de compétition entre les banques sur le marché est relativement plus faible avant et pendant la crise qu'après la crise. Pendant les années de crise (les années allant de 2007-2009) cet indice se situe entre 67% et 73%. Pourtant après la crise, il augmente considérablement jusqu'à atteindre 86%. Ce qui semble alors indiquer que la crise financière réduit la concurrence des banques. Le constat fait avec l'indice de Lerner est identique celui fait avec l'indice de concentration des banques. En effet, la concentration indique un niveau bas de concurrence. L'on peut s'apercevoir que pendant les années de crises, le niveau de concentration est bancaire est très élevés et qu'il tend diminuer très rapidement après la crise.

I.1.2 Evolution croisées des indices de concurrence bancaires et de l'indice de transparence des bureaux publics de crédit

Le graphique 2.2 présente l'évolution croisée des indices de concurrence bancaires et de l'indice de transparence des bureaux publics de crédit

Graphique 2.2 : Evolution croisées des indices de concurrence bancaires et de l'indice de transparence des bureaux publics de crédit



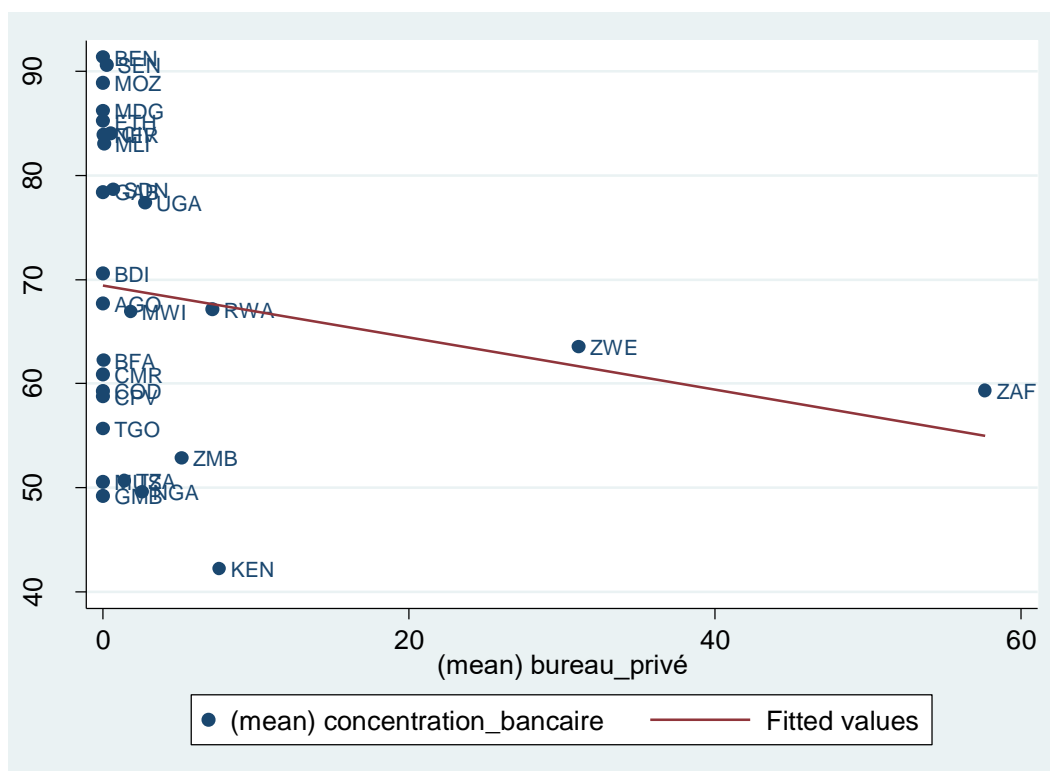
Source : Auteur

Ce graphique tend à indiquer que la transparence des bureaux publics de crédit explique la faiblesse de la concurrence bancaire en période de crise financière. En effet, ce graphique montre un niveau de transparence très faible avoisinant 0 pendant les années 2006 à 2009. Ce niveau de transparence augmente ce pendant jusqu' à avoisiner les 10% en 2016 et en 2017. Ceci laisse alors croire que les faibles niveaux de concurrence observée pendant les périodes de crises bancaires sont dus au fait que les bureaux publics de crédit cessent d'être transparents et divulguent très peu d'informations.

I.1.3 Corrélations entre la transparence des bureaux publics de crédit et la concurrence bancaire dans les pays d'Afrique Subsaharienne entre 2005 et 2017

Le graphique 2.3 ci-dessous présente les corrélations entre la concurrence bancaire et la transparence des bureaux publics de crédit.

Graphique 2.3 : Corrélation entre la concurrence bancaire et la transparence des bureaux publics de crédit en Afrique Subsaharienne



Source : Auteur

La mesure de la concurrence bancaire que nous utilisons dans ce graphique est la concentration bancaire. Ce graphique montre qu’il existe une corrélation négative entre la transparence des bureaux publics de crédit et la concentration bancaire. Ce qui signifie en d’autres termes que les pays d’Afrique Subsaharienne qui disposent des niveaux les plus importants de transparence publiques, sont aussi ceux qui ont des niveaux faibles de concentration et donc, des niveaux élevés de concurrence bancaire. Il s’agit dans ce graphique des pays tels que : le Mozambique, le Sénégal, le Mali, le Rwanda, le Togo etc.

I.2 Méthodologie pour analyser l’effet de la transparence des bureaux publics de crédit sur la relation entre la crise financière et la concurrence bancaire

Il est question dans cette sous-section que nous présentions d’abord le modèle et ensuite, que nous présentions les variables et les sources de données.

I.2.1 Le modèle

Le modèle que nous estimons est inspiré des travaux de Kusi et al. (2020). Ces auteurs utilisent ce modèle pour analyser les effets de la transparence de bureaux de crédit sur le lien entre la crise financière et la concurrence bancaire dans 75 pays en développement. Tel que spécifié par ces auteurs, le modèle se présente ainsi que suit :

$$\mathbf{LERNER}_{it} = \beta_0 + \beta_1 \mathbf{LERNER}_{it-1} + \beta_2 \mathbf{PUBLIC_TRANS}_{it} + \beta_3 \mathbf{FINCRISES}_{it} + \beta_4 \mathbf{PUBLIC_TRAS}_{it} * \mathbf{FINCRISES}_{it} + \sum_{j=1}^8 \gamma_j \mathbf{X}_{j,t} + \varepsilon_{it} \quad (1)$$

Dans ce modèle, LERNER est l'indice du pouvoir de marché des trois principales banques du pays. Il permet de mesurer le niveau de concurrence du secteur bancaire. PUBLIC_TRANS correspond à l'indice de transparence des bureaux publics de crédits, FINCRISES est l'indicateurs des crises financières tandis que les variables X sont des variables de contrôle parmi lesquelles on retrouve : la liquidité des banques, le capital des banques, la croissance économiques, l'inflation, le PIB, les couts supportés par les banques et le degré de diversification de ces banques. Les indices $i=1, \dots, 75$ et $t=2004, \dots, 2014$ indiquent respectivement le pays et l'année. ε_{it} est le terme d'erreurs tandis que les coefficients β_k et γ_j sont des paramètres estimer.

Dans le cadre de notre étude, le modèle utilisé est identique à celui de Kusi et al. (2020) à la différence que nous y apportons quelques variables additionnelles à l'instar des variables de gouvernance qui sont des impératifs au fonctionnement harmonieux des activités économiques dans notre contexte. Nous aurons également soustrait des variables tels que les couts des banques, le degré de diversifications des banques pour insuffisances de données. Le modèle que nous estimons est donc le suivant :

$$\mathbf{CONCURENCE_BANK} = \beta_0 + \beta_1 \mathbf{CONCURENCE_BANK}_{it-1} + \beta_2 \mathbf{PUBLIC_TRANS}_{it} + \beta_3 \mathbf{FINCRISES}_{it} + \beta_4 \mathbf{PUBLIC_TRAS}_{it} * \mathbf{FINCRISES}_{it} + \sum_{j=1}^7 \gamma_j \mathbf{X}_{j,t} + \varepsilon_{it} \quad (2)$$

CONCURENCE_BANK représente la concurrence bancaire qui sera alternativement mesurée par l'indice de Lerner et l'indice de concentration bancaire. FINCRISES est l'indice de crises bancaires qui est binaire. Les indices $i=1, \dots, 30$ et $t=2005, \dots, 2017$ indiquent respectivement le pays d'Afrique Subsaharienne et l'année. Les variables de contrôle X comprennent la liquidité des banques, le capital des banques, la croissance économique, l'inflation, le PIB, la stabilité politique et le contrôle de la corruption. La variable

PUBLIC_TRANS*FINCRISES est la variable d'interaction entre les crises financières et la transparence des bureaux publics de crédit. Son coefficient permet de mesurer l'effet de la transparence des bureaux publics de crédit sur la relation entre la concurrence bancaire et la crise financière.

I.2.2 Justification de la technique d'estimation

Notre analyse est effectuée sur 30 pays d'Afrique Subsaharienne sur la période 2005-2017. Le choix de cette période d'étude est uniquement dû à la disponibilité des données. Notre modèle est un modèle de panel dynamique. La technique d'estimation retenue est celle des moments généralisés. En effet, cette méthode permet de corriger les résultats des potentiels biais d'endogénéité qui pourraient réduire leur fiabilité (Arellano et Bover, 1995 ; Arellano et Bond, 1991). En effet, comme le montre Kusi et al. (2020) la littérature économique indique qu'il peut exister une relation de double causalité entre les crises financières et la concurrence bancaire. Avec des auteurs comme Allen et Gale (2004) qui pensent que la concurrence bancaire influence les crises financières, et d'autres part, les auteurs comme Cubillas et Suarez (2013) qui pensent quant à eux que les crises financières influencent la concurrence bancaire. La technique d'estimation des moments généralisés permet alors de résoudre les problèmes d'endogénéité qui sont de cette double causalité.

I.3 Description des variables

Le tableau 2.1 présente la description des variables retenues dans cette étude.

Tableau 2.1 : Description des variables

VARIABLES	(2) Définitions	(3) Mesures	(5) sources
Concurrence bancaire	Degré de compétition entre les entreprises sur le marché bancaire	Indice de Lerner	GFD (2020)
Concentration bancaire	Degré de concentration sur le marché bancaire	Indice de concentration bancaire	GFD (2020)
Transparence publique	Degré de divulgation des informations par les bureaux publics de crédit	Indice de transparence Publique	WDI (2021)
Crises financières	Indicateurs qui rend compte des dates de survenue des crises financières	Indicateur binaire qui prend la valeur 0 si année de crise et 0 si non	Auteur
Liquidités des banques	Degré de liquidité des banques	Indice de liquidité bancaire	GFD (2020)
Capital des banques	Part de capital détenue par les principales banques	Indice du capital des banques	GFD (2020)
PIB	Richesses créés dans le pays Durant l'année	PIB en dollars constant 2010	(WDI, 2020)
Croissance économique	Croissance du PIB	Taux de croissance du PIB (en %)	(WDI, 2020)
inflation	Hausse continue des prix des biens consommée	Taux d'inflation (en%)	(WDI, 2020)
Contrôle corruption	Degré de détermination du pays dans la lutte contre la corruption	Indice de contrôle de la corruption	WGI (2020)
Stabilité politique	Degree d'absence de conflit et de violence	Indice de stabilité politique	WGI (2020)

Source : Auteur

SECTION II : EFFET DE LA TRANSPARENCE DES BUREAUX PUBLICS DE CRÉDIT SUR LE LIEN ENTRE CRISE FINANCIÈRE ET CONCURRENCE BANCAIRE

Dans cette section, nous présentons d'abord les statistiques descriptives et les résultats des tests de diagnostics (II.1), ensuite nous présentons les résultats de la régression économétrique.

II.1 Statistiques descriptives et tests de diagnostic

Nous présentons tout d'abord les statistiques descriptives, ensuite nous présentons les tests de racines unitaires et de co intégration

II.1.1 Les statistiques descriptives

Il est question pour nous à ce niveau, de présenter dans un premier temps, les moyennes et les écarts types des variables du modèle au sein de l'échantillon, puis de présenter la matrice de corrélation entre ces variables.

II.1.1.1 Moyennes, écarts types, minimum et maximum des variables

Le tableau 2.2 ci-dessous présente moyennes, écarts types, minimum et maximum des variables.

Tableau 2.2 : Moyennes, écarts types, minimum et maximum des variables

VARIABLES	(1) N	(2) Moyennes	(3) Ecart types	(4) Min	(5) Max
Transparence publique	390	4.104	12.02	0	86.10
Concentration bancaire	372	68.82	16.77	32.52	116.3
Crises financières	390	0.238	0.427	0	1
Concurrence bancaire	390	77.41	21.74	-24.62	140.6
Liquidités des banques	390	17.83	12.49	2.088	113.1
Capital des banques	390	31.83	21.43	1.731	114.2
PIB	390	4.368e+10	9.270e+10	1.248e+09	4.619e+11
Croissance économique	390	4.944	3.587	-17.67	19.68
inflation	390	6.892	6.774	-2.431	44.39
Controle corruption	390	-0.551	0.639	-1.531	1.160
Stabilité politique	390	-0.461	0.923	-2.665	1.200

Source : Auteur

Ce tableau montre qu'en moyenne la concurrence bancaire mesuré par l'indice de Lerner est relativement élevée dans les pays africains. Elle en moyenne de 77,41%. Toutefois, l'écart type de cette variable qui s'élève à 21.74 est assez élevé traduisant ainsi

l'existence d'une forte instabilité dans l'évolution de cette variable. Ce constat fait sur l'écart type est confirmé par l'étendue de la variable qui est d'environ 120. Le tableau 2.3 montre également qu'un niveau de concentration bancaire relativement en dessous de la concurrence soit 68.82% ainsi qu'une forte volatilité de cette concentration. Ce tableau montre aussi une très faible transparence des bureaux publics de crédits en ASS. Soit une moyenne de 4% environ. Cependant, l'évolution de cette variable est aussi fortement instable et pourrait de ce fait justifier l'instabilité de la variable concurrence bancaire.

II.1.1.2 La matrice de corrélation des variables

Le tableau 2.3 présente la matrice de corrélation des variables

Tableau 2.3 : Matrice de corrélations de variable du modèle

	concentration	bureau_public	concurrence	crise banq	liquidité banq	capital banq
concentration	1					
bureau_public	-0.1065* 0.0401	1				
concurrence	-0.0302 0.5612	0.1125* 0.0262	1			
crise banq	0.0456 0.38	-0.0842* 0.0967	-0.0894* 0.0777	1		
liquidité banq	-0.1170* 0.0241	0.0059 0.9079	-0.3176* 0	-0.0037 0.9421	1	
capital banq	-0.2583* 0	0.5288* 0	0.2066* 0	-0.0681 0.1794	-0.2038* 0.0001	1

Source : Auteur

Ce tableau montre l'existence d'une corrélation négative entre la crise financière et la concurrence bancaire en Afrique Subsaharienne. Ce signifie alors que la survenue d'une crise financière, réduit l'aptitude des banques à se faire compétition. Le tableau indique cependant une corrélation positive entre la crise financière et la concentration bancaire. Ce qui paraît alors logique au vu du fait que la concurrence bancaire et la concentration sont des phénomènes diamétralement opposés. Ce tableau montre enfin l'existence d'une corrélation positive entre les bureaux publics de crédit et la concurrence bancaire ainsi qu'une corrélation

négative entre crise financière et transparence des bureaux publics de crédit. Ce qui signifie alors que la crise financière réduit le niveau de transparence des bureaux publics de crédit qui à leur tour, permettent d'accroître la concurrence entre les banques. Il est donc nécessaire de procéder à des régressions pour mesurer concrètement ces effets.

II.1.2 Les tests de diagnostic

Nous effectuons les tests de racine unitaires des variables, ainsi que le test de Co-intégration de ces variables.

II.1.2.1 Test de racine unitaire des variables

Le tableau 2.4 présente les résultats du test de racine unitaire

Tableau 2.4 : Les résultats du test de racine unitaire

VARIABLES	(3) A niveau	(4) En différence	Ordre d'intégration
Transparence publique	-0.460	-3.361***	I(1)
Concentration bancaire	-0.6125	-2.812**	I(1)
Crise financière	-0.1050	-6.9562***	I(1)
Concurrence bancaire	0.6666	-4.5609***	I(1)
Liquidités des banques	1.5640	-7.8891***	I(1)
Capital des banques	1.3905	-3.0592***	I(1)
PIB	12.6268***	-7.2391***	I(0)
Croissance économiques	-4.9859***	-9.4229***	I(0)
Inflation	6.774***	-9.0791***	I(0)
Contrôle corruption	-0.8190	-7.3307***	I(1)
Efficacité du gouvernement	-1.8324	-8.8233***	I(1)
Stabilité politique	-2.0774**	-8.1974***	I(0)

Notes : *, **, * indiquent la significativité à 10%, 5% et 1% respectivement**

Notons tout d'abord que les tests de racine unitaire permettent de savoir si une variable est stationnaire à niveau, c'est à dire qu'elle évolue de manière équilibrée dans le temps. Ce test permet également de savoir si au contraire la variable dispose d'une racine unitaire c'est-à-dire, s'il est nécessaire de la différencier pour que son évolution devienne stable.

Le test effectué ici est celui de IM-Pesaran et Shin (test IPS) ; les résultats de ce test montrent que seules les variables : inflation, PIB, croissance économique et stabilité politique sont stationnaires à niveau. Les autres variables sont I(1). C'est à dire, il est nécessaire

qu'elles soient différenciées une fois avant de devenir stationnaire. Au vu de ces résultats, il est impératif de faire un test de Co-intégration pour s'assurer de l'existence d'une relation d'équilibre de long terme entre les variables.

II.1.2.2 Le test de Co intégration

Le test de co intégration permet de connaître s'il existe ou non une relation d'équilibre à long terme entre des variables ayant des ordres d'intégrations différents. Le test que nous effectuons est celui de Pedroni. Ce test repose sur trois étapes à savoir, l'estimation du modèle, la collecte des résidus, et l'examen de la stationnarité de ces résidus. Lorsque les résidus sont stationnaires à niveau, l'on conclut que les variables sont Co intégrées. Dans le cas contraire elles ne le sont pas.

Le tableau 2.5 présente les résultats du test de racine unitaire effectué sur les résidus de la regression

Tableau 2.5 : Les résultats du test de racine unitaire effectué sur les résidus de la regression

```
Im-Pesaran-Shin unit-root test for D.resid
```

Ho: All panels contain unit roots	Number of panels =	30
Ha: Some panels are stationary	Number of periods =	12

AR parameter: Panel-specific	Asymptotics: T,N -> Infinity
Panel means: Included	sequentially
Time trend: Not included	

ADF regressions: No lags included

	Statistic	p-value	Fixed-N exact critical values		
			1%	5%	10%
t-bar	-4.2289		-1.830	-1.740	-1.690
t-tilde-bar	-2.5346				
Z-t-tilde-bar	-9.1844	0.0000			

Source : Auteur

Ce tableau montre que les variables de notre modèle sont Co intégrées car, la statistique du test de racine unitaire effectuée sur les résidus de la régression par les MCO (moindres carrés ordinaires) est significative à 1%.

II.2 Les résultats de la régression économétrique

Le tableau 2.6 présente les résultats de la régression économétrique

Rappelons tout d'abord que la technique d'estimation utilisée pour obtenir ces résultats est celle des moments généralisés. Celle-ci peut être appliquée en système avec des variables à niveau (non différenciées). Elle peut également être appliquée en différence avec des variables en différences premières. Dans cette étude, l'estimateur des moments généralisés utilisé est celui en différence à cause du fait que nous disposons des variables I(1) et I(0). Ce tableau montre que la crise financière réduit la concurrence bancaire dans les pays d'Afrique subsaharienne. En effet, le coefficient permettant de mesurer l'effet de la crise financière sur la concurrence bancaire mesurée par l'indice de Lerner (Colonne 1 du tableau 2.6) est significatif et négatif. De ce fait, les périodes de crises sont en moyenne marquées par une plus faible concurrence entre les banques que les périodes d'absence de crise. 2005, 2006, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017)

Tableau 2.6 : Les résultats de la régression économétrique

VARIABLES	(1) Concurrence bancaire	(2) Concentration bancaire
L.concurrence bancaire initiale	0.815*** (0.145)	
L.concentration bancaire initiale		0.790*** (0.0584)
Crises financières	-23.32* (12.87)	2.832* (1.88)
Transparence publique	0.777*** (0.289)	0.138 (0.191)
Crise financière* transparence publique	0.478* (0.250)	-0.327* (0.171)
Liquidités des banques	-0.271*** (0.0861)	-0.0468 (0.110)
Capital des banques	-0.296** (0.116)	-0.106 (0.0934)
Croissance économiques	0.362* (0.215)	0.282** (0.139)
inflation	1.282** (0.535)	-0.220 (0.445)
Log(PIB)	1.881 (1.293)	1.053 (1.928)
Contrôle corruption	-10.76 (6.899)	-5.051 (8.182)
Stabilité politique	11.13** (4.731)	5.503 (7.632)
Constant	-23.86 (28.44)	-8.318 (46.68)
Test AR1	-3.49***	-6.32***
Test AR2	0.15	0.56
Test de Sarghan	1.12	2.03
Observations	342	340
Nombre de pays	30	30

Notes: les écarts types sont entre parenthèses

*** p<0.01, ** p<0.05, * p<0.1

Source: Auteurs

Les résultats montrent également que la transparence des bureaux publics de crédit accroît la concurrence bancaire dans les pays d'Afrique subsaharienne. En effet, le coefficient de cette variable est significatif et positif. Ce qui signifie alors qu'une intensification de la divulgation des informations par le biais des bureaux publics de crédit, permet d'accroître le niveau de compétition entre les banques.

Les résultats montrent également que la transparence dans les bureaux publics de crédit, atténue l'effet de la crise financière sur la concurrence bancaire. Le coefficient de la variable d'interaction entre la crise financière et la transparence des bureaux public de crédit est positif et significatif. Ce qui voudrait dire que plus les bureaux publics de crédit divulguent des informations, plus l'effet de la crise financière sur la concurrence bancaire s'atténue. Tous ces résultats concordent avec les résultats des auteurs Kusi et al. (2020) et Cubillas et Suarez (2013).

L'analyse de robustesse des résultats est effectuée en substituant l'indice de Lerner par l'indice de concentration bancaire pour la mesure de la concurrence bancaire. Les résultats obtenus (colonne 2 du tableau) confirment les précédents. Ces résultats montrent que les signes de nos principales variables sont tous contraires à ceux obtenus précédemment. Ainsi, la crise financière accroît la concentration bancaire alors la divulgation des informations dans les bureaux publics de crédit réduit la concentration et accroît sur le même temps l'effet de la crise sur la concentration bancaire.

CONCLUSION

Le chapitre qui s'achève avait pour objectif de faire un examen empirique de l'effet de la transparence financière dans les bureaux publics de crédit sur le lien entre crises financières et concurrence bancaire. Pour atteindre cet objectif, nous avons subdivisé le chapitre en deux sections. La première section était consacrée à l'analyse des faits stylisés et à la méthodologie. La seconde section quant à elle était consacrée à l'analyse des résultats. Arrivé au terme de ce chapitre, il apparaît que la crise financière réduit la concurrence bancaire en Afrique subsaharienne, toutefois cet effet s'accroît avec le niveau de transparence des bureaux publics de crédit.

CONCLUSION PREMIERE PARTIE

Cette partie a consisté à faire le lien théorique et empirique de la transparence financière, les crises financières et concurrence bancaire. Pour cela, nous avons fait des lien théoriques entre la concurrence et la stabilité financière, concurrence et la prise de risque ,l'information et la stabilité selon respectivement Helmann et al (2000), Kedley ,Corletti ,et Fama (1970)et empiriquement nous avons analysé des faits stylisés donné la méthodologie plus loin nous avons analysé des résultats ainsi donc il ressort que la crise financière réduit la concurrence bancaire en Afrique subsaharienne, toutefois cet effet augmente avec le niveau de transparence des bureaux publics de crédit. .

DEUXIEME PARTIE :

**CRISE FINANCIERE, CPB ET CONCURRENCE
BANCAIRE : LIEN THEORIQUE ET EMPIRIQUE**

INTRODUCTION

Cette partie s'organise également en deux chapitres le premier chapitre qui est un recueil de raisonnement théorique concernant la relation qui lie la transparence financière, crise financière et concurrence bancaire et le second chapitre qui en fait une analyse empirique Il est en effet question de montrer que la divulgation des informations par les bureaux privés de crédit atténue l'effet de la crise financière sur la concurrence bancaire.

**CHAPITRE 3 : CRISE FINANCIERE, BUREAU PRIVE DE CREDIT ET
CONCURRENCE BANCAIRE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : LE LIEN
THEORIQUE**

1. Croissance du crédit et crises financières

1.1- Croissance excessive du crédit

Comme point de départ, la croissance du crédit devrait être envisagée dans le contexte du débat entre la thèse monétariste et la thèse du crédit. En substance, la première pourrait être associée à l'agrégation de différents marchés financiers en un marché unique de fonds prêtables ; seul le marché monétaire importe, et les taux d'intérêt sont le principal déterminant des agrégats macroéconomiques. La thèse du crédit suppose quant à elle que le crédit est la variable clé qui influe sur l'activité économique.

Les données empiriques obtenues par Schularick et Taylor (2012) montrent la pertinence de la thèse du crédit. Dans leur étude des indicateurs monétaires, de crédit et macroéconomiques basée sur un ensemble de données historiques couvrant quatorze pays entre 1870 et 2008, les auteurs montrent, dans un premier temps, qu'avant 1950, la stabilité de ces séries est compatible avec la thèse monétariste et ne fait pas ressortir la nécessité d'analyser des agrégats de crédit plus importants. Le crédit est simplement le poste d'actif figurant dans les bilans et la monnaie sa contrepartie au passif. Dans un second temps, ils constatent que la période post-1945 était caractérisée par des prêts et des actifs bancaires qui augmentaient en fonction du PIB, tandis que la masse monétaire au sens large par rapport au PIB demeurait stable. Lorsque le crédit a commencé à être déconnecté de la masse monétaire au sens large, il a pu croître rapidement, par le biais d'un endettement accru des banques.

Jordà *et al.* (2014) décrivent la « financiarisation » de l'économie et la façon dont elle est liée à un changement dans le rôle de l'allocation du capital dans l'économie, avec une part croissante de prêts immobiliers (autrement dit, des prêts bancaires garantis par un bien immobilier) dans le total des crédits bancaires et une part décroissante de crédits non garantis aux entreprises et aux ménages. Ils soutiennent également que « les booms du crédit hypothécaire n'étaient que vaguement associés aux risques de crise financière avant la Seconde Guerre mondiale, mais que le crédit immobilier est devenu un indicateur plus important de fragilité financière imminente après la guerre ». De plus, ils montrent que

« l'ampleur et la structure des *booms* du crédit ont des conséquences majeures sur la dynamique des cycles économiques ».

Un tel changement dans le portefeuille des intermédiaires financiers n'implique pas une hausse du volume global du crédit. Dans un article connexe, Jordà *et al.* (2013) procèdent à l'analyse du lien entre déréglementation et croissance du crédit. Ils soutiennent qu'un *boom* du crédit robuste et durable ne peut être financé au moyen d'une augmentation locale des dépôts et des richesses (en particulier s'il n'est pas déterminé par de très solides facteurs fondamentaux) ; la liquidité externe, ou la liquidité découlant d'une politique monétaire expansionniste ou de l'innovation financière (par exemple, la titrisation), doit être présente et interagir avec les cycles de crédit. En revanche, dans une économie mondialisée avec une grande mobilité des capitaux, les cycles de crédit et les flux de capitaux étrangers ont plutôt le potentiel de se renforcer mutuellement que le contraire. L'importance des entrées de capitaux étrangers est également soulignée par Dell'Ariccia *et al.* (2012) qui montrent que lors d'un *boom*, des déséquilibres se forment et la balance courante se détériore d'un peu plus de 1 point de pourcentage de PIB par an, de sorte qu'une hausse correspondante de la position extérieure nette, qui inclut le financement des banques par des sources étrangères, est requise.

1.2. Croissance du crédit et stabilité financière

Dans l'analyse du lien entre croissance du crédit et stabilité financière, une définition précise des crises financières et de la croissance excessive du crédit doit être proposée¹. Bien que l'identification des crises financières et d'une croissance excessive du crédit comporte inévitablement des imprécisions, il existe un consensus clair selon lequel une expansion rapide du crédit est associée à une probabilité accrue de récession ultérieure (Schularick et Taylor, 2012 ; Jordà *et al.*, 2013 ; Drehmann et Juselius, 2014), et selon lequel la croissance du crédit constitue un indicateur de crise financière. (Jordà *et al.*, 2015). Reinhart et Rogoff (2009) parviennent à la même conclusion, bien qu'ils mettent l'accent sur le rôle de la dette, à la fois publique et privée, laquelle est corrélée à la croissance du crédit.

Malgré la convergence des résultats, leur utilisation pour guider la politique macroprudentielle pose deux difficultés majeures.

- Tout d'abord, même si les *booms* du crédit sont manifestement un corrélat préalable essentiel des crises financières, l'analyse ne peut établir d'inférences de causalité fortes sur les effets nets du crédit. D'après les auteurs, parmi les explications possibles à ces

effets figurent les effets d'accélérateur financier, les problèmes de surendettement et les conséquences de l'évolution des anticipations.

- Ensuite, bien que la probabilité d'une crise augmente après un *boom* du crédit, les résultats n'impliquent pas que la majorité des *booms* du crédit aboutissent à une crise. Ainsi que le rapportent Laeven et Valencia (2012, p. 10) : « Sur 129 épisodes de crises bancaires pour lesquels les données relatives au crédit étaient disponibles, 45 épisodes (soit environ un sur trois) ont été précédés par un *boom* du crédit. » Cette observation est confirmée dans l'analyse de Dell'Ariccia *et al.* (2012).

Dans la mesure où le volume du crédit est une variable endogène, l'étape suivante consiste à identifier les facteurs qui accroissent la demande et l'offre de crédit. Comme nous l'avons mentionné, le volet offre est justifié par les déséquilibres croissants signalés par Dell'Ariccia *et al.* (2012) et par la hausse des apports de capitaux étrangers qu'ils impliquent. La question de la demande est plus complexe. Elle peut être stimulée par des taux d'intérêt plus bas, par des taux de croissance élevés, qui nécessitent des investissements supplémentaires ou par des niveaux élevés d'innovation et de progrès technique. Les données empiriques quant à elles pointent plutôt vers une hausse du crédit qui se concentre dans l'immobilier. Par conséquent, l'introduction des bulles comme pouvant justifier la hausse de la demande de crédit et des prix de l'immobilier serait une explication possible. Dans ce cas, l'existence de bulles devrait également permettre de prédire les crises bancaires. Autrement dit, une croissance excessive du crédit pourrait être imputée au financement d'une bulle.

Dans le rapport de Genève portant sur l'analyse de la crise, Brunnermeier *et al.* (2009, p. 32) soutiennent que « la plupart des crises financières sont précédées par des bulles de prix des actifs ». Par ailleurs, outre la probabilité d'une crise, le coût de la crise représente lui aussi un enjeu clé. Jordà *et al.* (2015) montrent que « lorsqu'elles sont alimentées par des *booms* du crédit, les bulles de prix des actifs augmentent les risques de crise financière ; au moment où elles s'effondrent, elles ont tendance à être suivies par des récessions plus profondes et des reprises plus lentes ». Les bulles des prix de l'immobilier financées par le crédit ont émergé comme un phénomène particulièrement dangereux. Carvalho *et al.* (2012) observent également que le ratio de la richesse au PIB (produit intérieur brut) aux États-Unis avait augmenté avant la crise, ce qui est cohérent avec l'existence d'une bulle affectant le numérateur, et non le dénominateur, du ratio.

L'analyse des bulles prête à controverse. Tout d'abord, comme l'ont souligné à de nombreuses reprises Alan Greenspan et Ben Bernanke, il est difficile de les identifier. En effet, d'un point de vue théorique, il est aisé de définir une bulle comme étant la différence entre le prix du marché et la valeur d'un paramètre fondamental. Pourtant les paramètres fondamentaux dépendent des flux de trésorerie futurs attendus, des primes de risque et de liquidité ainsi que d'autres variables particulièrement difficiles à prédire.

Du point de vue de la recherche empirique, la première difficulté consiste à identifier une bulle, ce qui représente un énorme défi. Différentes méthodologies pourraient être appliquées. Une possibilité serait de définir les *booms* des prix de l'immobilier comme des écarts par rapport aux prix réels de l'immobilier, qui dépasseraient un certain seuil spécifié par rapport à la tendance (Borio et Lowe, 2002 ; Detken et Smets, 2004 ; Goodhart et Hofmann, 2008). Une autre solution, proposée par Bordo et Jeanne (2002), serait de se concentrer sur les écarts par rapport à la juste valeur à long terme. Une autre façon d'identifier les bulles serait basée sur la différence entre les pics et les creux (Helbling et Terrones, 2003 ; Helbling, 2005 ; Claessens *et al.*, 2008). Enfin il est également possible de vérifier économétriquement si une série de variables est ou non caractérisée, dans un régime, par un comportement explosif (Phillips *et al.*, 2011 ; Phillips *et al.*, 2015) et d'associer le comportement explosif à l'émergence d'une bulle ou d'une situation d'exubérance (Anudsen *et al.*, 2014). Ces méthodologies peuvent être combinées, comme le font Jordà *et al.* (2015), afin d'éviter de définir des bulles qui pourraient ne jamais éclater, ce qui pourrait conduire à classer des hausses des prix de l'immobilier dues à des évolutions dans les paramètres fondamentaux comme étant des bulles. Pour cette raison, ils assortissent leur définition à la condition qu'à un moment donné, une importante correction des prix se produise.

En dépit des inconvénients que présente une telle multiplicité de définitions, l'analyse empirique établit l'existence d'une corrélation entre éclatement de bulles et crise financière. Ainsi Claessens *et al.* (2011) et Borio et Lowe (2012) suggèrent que le cycle financier peut être décrit prudemment en termes de crédit et de prix de l'immobilier, avec une croissance rapide de ces variables fournissant un important indicateur d'alerte précoce d'éventuelles futures crises financières.

2. Intermediation financière et crises

L'introduction de banques dans le modèle génère une nouvelle couche de complexité. Tout d'abord, en raison du coût de l'intermédiation financière, les taux de rémunération des dépôts diffèrent des taux débiteurs et, par conséquent, il convient de préciser si c'est le taux de rémunération des dépôts ou le taux débiteur qui entre dans l'équation de non-arbitrage. Ensuite il convient de spécifier l'accès des intermédiaires financiers aux dépôts et aux fonds propres qui déterminera $S(r, W)$. En particulier, les banques qui sont soumises à la réglementation sur les fonds propres peuvent avoir à limiter leur offre de crédit et leur demande de dépôts.

2.1. La spécificité d'un cadre bancaire

L'existence de banques présuppose de manière implicite que ces intermédiaires financiers ont un rôle à jouer dans l'amélioration de l'allocation des fonds, que ce soit en termes de surveillance déléguée (Diamond, 1984) ou de réduction de l'asymétrie d'information. Quelle que soit la raison d'être de l'émergence de l'intermédiation financière, elle implique, outre l'existence d'un écart entre taux de rémunération des dépôts et taux débiteurs, une incidence considérable des faillites bancaires en termes d'allocation de fonds aux entreprises. Cela peut être expliqué en combinant le cadre à générations imbriquées à un modèle qui justifie l'existence des banques, tel que celui de Holmstrom et Tirole (1997). Si les fonds propres d'une banque ne permettent pas d'offrir un tampon suffisant, alors l'éclatement de la bulle décimera son capital et les entreprises n'auront plus accès au financement. Lorsque cette situation affecte un nombre significatif de banques ou une banque d'importance systémique, une crise systémique se produit, ce qui constitue une raison suffisante pour justifier la mise en place d'une politique macro prudentielle.

En raison du coût d'une crise systémique, l'argument de Blanchard et Watson (1982) a ici une incidence importante. En effet, si la bulle n'éclate pas, les banques qui détiennent une bulle obtiendront des bénéfices plus importants et étendront à la fois leur capital et leur offre de crédit. Cela aura un effet positif si les entreprises sont rationnées en termes de crédit, mais cela augmentera également le risque systémique.

Aoki et Nikolov (2015) s'intéressent à l'existence de bulles dans une économie bancaire et à leur rôle dans le déclenchement de crises bancaires. Plutôt que de recourir au modèle à générations imbriquées, ils considèrent des agents ayant une durée de vie infinie et étudient

l'équilibre lorsque les banques, tout comme les ménages, sont en mesure d'investir dans la bulle. Ce point est particulièrement intéressant dans la mesure où il pourrait être une première étape dans la comparaison de bulles bancaires et non bancaires, comme cela a été fait dans le cas de la crise bancaire de 2007 caractérisée par des bulles basées sur l'endettement des ménages et dans celui de la crise des dots. com. Leurs résultats montrent que lorsque les banques détiennent la bulle, le coût économique de la crise est bien plus important, conformément aux résultats empiriques de Jordà *et al.* (2015).

Aoki et Nikolov supposent, comme dans les modèles précédents, que les revenus futurs des entreprises ne peuvent être que partiellement fournis en garantie et considèrent en outre, comme le font Calomiris et Khan (1991) ou Gertler Karadhi (2011), que les banques sont en mesure de détourner une fraction de leurs actifs. Ainsi, la sévérité de l'asymétrie d'information et les frictions sur le marché du crédit qu'elle implique sont déterminées par la part que les banquiers peuvent détourner et par la fraction des garanties pouvant être récupérée par les créanciers en cas de défaillance.

Dans leur modèle, en raison des garanties limitées des entreprises, il y a une pénurie de possibilités d'investissement qui engendre un « excès d'épargne ». Cela peut conduire au financement d'entreprises à faible productivité qui sont en mesure de fournir des garanties au détriment d'entreprises à productivité élevée qui, en dépit de rendements constants à l'échelle, sont rationnées par leurs garanties, un résultat qui n'est pas sans rappeler le modèle des pièges du crédit de Matsuyama (2007). Dans un tel contexte, le rôle des bulles consiste à fournir un canal d'investissement supplémentaire dans une économie où, dans le cas contraire, l'excès d'épargne par rapport aux possibilités d'investissement rentables conduirait à une allocation inefficace. En pareil cas, les bulles augmentent le crédit bancaire et les entreprises en tirent parti.

La principale contribution du modèle est que l'incidence des bulles sur l'allocation d'équilibre dépend de qui détient la bulle. Lorsque les banques investissent dans des bulles, il y a un *boom* de la production qui dure tant que la bulle n'éclate pas, mais lorsqu'elle éclate, elle déclenche une récession plus profonde.

En l'absence de soutien du gouvernement, les banques disposent de possibilités d'investissement supérieures à celles des épargnants. Elles préfèrent, donc, investir dans

l'économie productive tandis que les épargnants sont prêts à prendre le risque d'investir dans la bulle, puisque le rendement espéré est supérieur au dépôt.

L'allocation change complètement lorsqu'une politique gouvernementale de sauvetage des banques est attendue. Dans ce cas, cela fournit une option de vente subventionnée aux banques et renforce leurs incitations à détenir la bulle. Cela est dû au fait qu'en cas de sauvetage, les banques récupéreront une partie de l'investissement qu'elles ont effectué dans la bulle. Dans la mesure où la valeur de l'option de vente est corrélée à l'effet de levier des banques (plus ce dernier est important, plus la valeur de l'option de vente est élevée), les banques détiendront des bulles lorsqu'elles seront fortement endettées, lorsque les taux d'intérêt réels à long terme seront bas et lorsqu'elles disposeront de subventions importantes en matière d'assurance des dépôts. L'évolution du bilan des banques sera ensuite celle décrite par Blanchard et Watson et les banques connaîtront une forte croissance de leur valeur nette tant que la bulle existera et une baisse marquée de leur valeur nette voire une faillite lorsqu'elle éclatera.

2.2. Pouvoirs publics et les crises financières

L'histoire financière montre que les économistes se sont souvent divisés quant au rôle des autorités publiques. Pour les uns, la concurrence sur le marché se charge de sélectionner les banques bien gérées et les meilleurs placements financiers. Pour les autres au contraire, les pouvoirs publics se doivent d'émettre des règles afin d'éviter les conséquences néfastes des comportements opportunistes des agents les mieux informés ou les moins coopératifs. L'expérience accumulée et les progrès des théories conduisent à mettre en doute la capacité des marchés financiers à s'auto équilibrer. D'une part, la récurrence des crises financières a conduit nolens volens les autorités monétaires à intervenir dans l'organisation des systèmes financiers. D'autre part, les analyses en termes d'asymétrie d'information, d'aléa moral ou encore d'économie industrielle montrent la nécessité de règles s'imposant aux acteurs. Il existe donc un très large consensus parmi les économistes quant à l'utilité des interventions publiques face aux crises financières. Toutefois, le débat subsiste sur l'ampleur et la nature de l'action publique qui découle largement des différentes représentations théoriques de la finance (Plihon, 2001). Deux paradigmes principaux s'opposent. D'un côté, les tenants de l'hypothèse d'efficience des marchés préconisent une intervention minimale des autorités publiques essentiellement

pour assurer la transparence de l'information et la discipline des marchés. Ils mettent en avant les effets pervers des interventions publiques. De l'autre côté, les économistes keynésiens considèrent que les marchés financiers sont fondamentalement instables et que des interventions publiques fortes hors marché sont nécessaires pour assurer la prévention et la gestion des crises.

La raison d'être des politiques de prévention et de gestion des crises financières est directement liée au fait que la stabilité du système bancaire et financier est un bien public au sens où elle profite à l'ensemble des agents économiques. Selon cette conception, les coûts pour la collectivité de l'instabilité financière ne sont pas correctement pris en compte (internalisés) par les acteurs financiers individuels, ce qui justifie l'intervention des autorités publiques. Les défaillances bancaires sont, à cet égard, exemplaires. Elles peuvent être à l'origine d'un risque systémique dont le coût global échappe au calcul microéconomique. Les banques sont en effet des acteurs vulnérables car leurs structures de bilan sont asymétriques : celles-ci ont des engagements liquides dont la valeur nominale est fixe (les moyens de paiement), tandis que leurs créances (les crédits bancaires) sont peu liquides et difficiles à valoriser. Par ailleurs, les banques sont étroitement liées entre elles, dans la mesure où une part importante de leurs opérations est interbancaire. Il s'agit d'une externalité manifeste : la santé de chaque banque dépend de celle des autres banques. Cette asymétrie de bilan rend les banques vulnérables en cas de crise de confiance, surtout lors des paniques bancaires : une banque peut être mise en difficulté si sa clientèle procède à des retraits massifs à la suite d'un mouvement de défiance. Et l'inter-bancarité peut amener les défaillances bancaires individuelles à se propager en chaîne, ce qui induit un risque de crise systémique. Par ailleurs, les systèmes de paiement, qui sont gérés par les banques, sont un rouage essentiel des économies de marché, par nature, décentralisées. La masse considérable des règlements intra journaliers qui transite dans les systèmes de paiement donne lieu à d'importants risques potentiels de défaillance pouvant dégénérer rapidement dans une crise systémique susceptible d'affecter le fonctionnement global de l'économie. C'est ainsi que la sécurité des systèmes de paiement est devenue l'une des préoccupations majeures des autorités monétaires (Padoa Schioppa, 1999). Plus généralement, l'analyse des crises financières montre que celles-ci peuvent avoir un coût économique et social important (cf. infra). Cette externalité négative constitue le principal fondement des politiques de prévention et

de gestion des crises. L'expérience historique enseigne que les interventions publiques sont endogènes au fonctionnement (et donc aux dysfonctionnements) de la sphère financière. Ainsi, les plus grandes avancées dans le domaine de la réglementation ont été réalisées à l'occasion des crises financières. La crise des années trente, dont l'ampleur est liée aux défaillances bancaires, a été le point de départ d'une importante vague de réglementation bancaire initiée aux États-Unis (Banking Act, 1933). De même, la crise du système monétaire international et l'instabilité des taux de change au début des années soixante-dix, qui ont amené des faillites bancaires en chaîne (Banque Herstatt et Franklin National Bank en 1974), ont conduit à la création du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire en décembre 1974. Cette nouvelle institution, qui regroupe les autorités monétaires des principaux pays industrialisés (G10), a permis un développement salutaire de la supervision prudentielle à l'échelle internationale. On peut, notamment, considérer que la résilience actuelle des systèmes bancaires des pays industrialisés, qui est largement due au contrôle prudentiel, explique pourquoi la profonde crise boursière des années 2000 n'a pas dégénéré en crise systémique, comme ce fut le cas au moment de la grande dépression.

Avec la mondialisation, les externalités prennent une dimension globale : c'est le cas des crises financières internationales qui affectent les structures économiques et sociales des pays touchés par la crise (Sgard, 2002) et ont des effets en chaîne sur la croissance et les finances publiques des nombreux autres pays affectés par les mécanismes de contagion. La préservation de la stabilité financière internationale peut être, dans ce cadre, assimilée à un bien public mondial dont la production implique des interventions globales hors marché, menées dans le cadre de politiques publiques coordonnées entre pays ou par des organisations internationales, mettant en œuvre des instruments tels que les contrôles de capitaux. Le concept de « bien public mondial » (BPM), initialement développé par Kindleberger (1986), est intéressant pour penser l'action publique à l'échelle internationale. Une première conception des BPM consiste à étendre à l'échelle internationale le raisonnement développé par Pigou fondé sur la notion d'externalité ou d'échec du marché. Mais cette première conception des BPM, qui correspond à l'approche standard, peut être élargie (Plihon, 2003). Tout d'abord, en reprenant la distinction de Musgrave (1959), il est souhaitable de ne pas se limiter à la notion de « biens publics purs » fondée sur les externalités, et d'inclure également les « biens publics sous tutelle »,

fondés sur la notion plus large d'intérêt général. En ce cas, la production de BPM apparaît non seulement comme une question économique, mais aussi comme un choix politique, reflétant les préférences sociales (Faust et al., 2001). Cette approche est d'autant plus nécessaire que, si la stabilité financière peut être considérée comme un bien public, elle n'est pas un « bien commun » au sens où tous les acteurs n'ont pas le même intérêt dans la lutte contre l'instabilité financière. En effet, une partie importante des opérateurs tire directement partie de la volatilité des marchés financiers. Des politiques publiques coercitives et coordonnées sont alors nécessaires pour agir contre ces sources d'instabilité. En second lieu, à côté des « market failures », il faut introduire la notion de « State failures » dans le contexte national (Wolf, 1990) et plus encore de la mondialisation (Stiglitz, 2000). On peut, en effet, montrer qu'il y a sous-production de certains BPM si ceux-ci sont produits séparément par les États, chaque État étant incité à minimiser la production de ces biens, dans la mesure où ceux-ci profitent aux autres États. Il est alors nécessaire d'envisager, d'une part, des mécanismes de coordination inter gouvernementaux, et d'autre part, de faire intervenir de nouveaux acteurs (par exemple des autorités de tutelle supranationales, ou les acteurs de la société civile internationale). L'évolution de la réglementation bancaire est exemplaire à cet égard. En effet, les banques centrales, et plus généralement les grandes organisations financières opérant à l'échelle internationale, ont pris conscience dans les années quatre-vingt de l'insuffisance de réglementations strictement nationales dès lors que s'accroissait l'interdépendance des systèmes nationaux sous l'effet de la diversification des portefeuilles. La banque des règlements internationaux a été le lieu de la concertation aboutissant à l'élaboration de ratios prudentiels, progressivement sophistiqués lorsque l'on passe des accords de Bâle I à Bâle II. Les pratiques correspondantes sont proposées à l'ensemble des banques, quelle que soit leur localisation, et aussi aux États qui peuvent les rendre obligatoires. Mais, contrepartie du principe de la souveraineté, cette adoption des règles internationales est facultative. Néanmoins, le principe de règles du jeu encadrant l'activité bancaire n'est plus contesté.

CONCLUSION

Dans un monde où tous les marchés à terme seraient ouverts et dans lequel les agents partageraient une même description des états de la nature et formeraient ainsi des anticipations convergentes, les crises financières seraient absentes et l'intervention publique non justifiée. Dans les économies concrètes au contraire, seul un petit nombre de marchés permet d'opérer les transferts inter temporels de ressources, dans un contexte où les états de la nature ne sont pas donnés ex ante. Dès lors, les marchés financiers sont soumis à diverses instabilités qui sont propres à la relation de crédit (prise de risque procyclique) et à la finance directe (autonomisation du prix de marché par rapport à la valeur fondamentale, et émergence de conventions sous l'impact du mimétisme). Il est donc courant qu'émergent des déséquilibres sur les marchés financiers, ces derniers pouvant se résorber à l'occasion d'un retournement des vues sur l'avenir. A priori, ces déséquilibres ne sont pas suffisants pour justifier une intervention publique.

CHAPITRE 4 : CRISE FINANCIERE, BUREAU PRIVE DE CREDIT ET CONCURRENCE BANCAIRE EN AFRIQUE SUBSAHAREIENNE : LE LIEN EMPIRIQUE

INTRODUCTION

Ce chapitre a pour objectif de faire un examen empirique de l'effet de la transparence dans les bureaux Privés de crédits sur le lien entre la crise financière et la concurrence bancaire. Il est en effet question de d'analyse la manière avec laquelle la divulgation des informations par les bureaux privés de crédit affecte le lien entre la crise financière et la concurrence bancaire dans les pays d'Afrique subsaharienne. Pour atteindre cet objectif, le chapitre est subdivisé en deux sections. La première section est consacrée à l'analyse des faits stylisés et à la méthodologie (**Section I**). Il est question dans cette section de présenter les différents instruments que nous employons. La deuxième section quant à elle est consacrée à l'analyse des résultats statistiques et économétriques (Section II).

SECTION I : FAITS STYLISES ET METHODOLOGIE

Cette section présente tour à tour, les faits stylisés (I.1) et la méthodologie employée pour analyser l'effet de la transparence des bureaux privés de crédit sur la relation entre la crise financière et la concurrence bancaire (I.2).

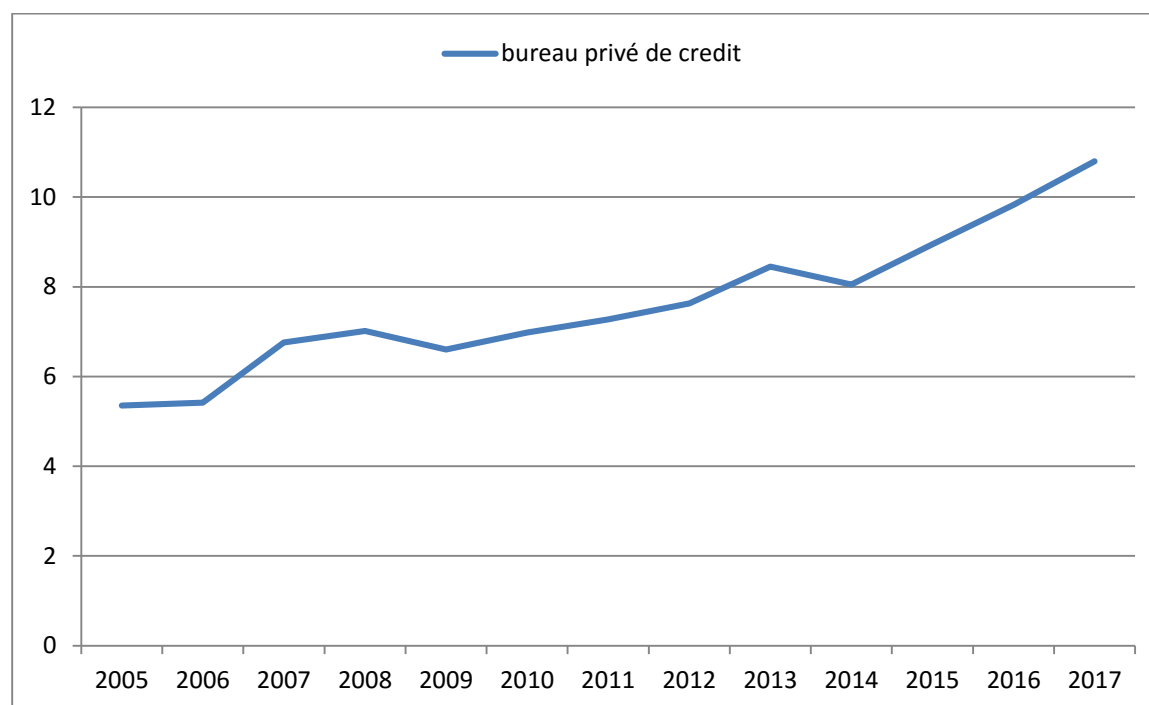
I.1 Analyse des faits stylisés

Cette section consacrée au fait stylisée nous permet d'élucider le constat effectué qui justifie le d'une part l'orientation donnée à cette seconde partie de notre étude, et d'autre part, le bien-fondé de ce quatrième chapitre. Nous présentons ces faits stylisés en trois temps. Dans un premier temps nous présentons l'évolution de l'indices de transparence des bureaux privés de crédit. Dans un second temps, nous présentons l'évolution croisée des indicateurs de la concurrence bancaire avec l'indice de transparence des bureaux privés de crédit. Enfin, nous présentons des scatters avec tendance pour examiner la corrélation entre transparence des bureaux privés de crédit et la concurrence bancaire.

I.1.1 Evolution de l'indice de transparence des bureaux privés de crédit en Afrique subsaharienne entre 2005 et 2017

Le graphique 4.1 présente l'évolution de l'indice de transparence des bureaux privés de crédit en ASS.

Graphique e 4.1 : Evolution de l'indice de transparence des bureaux privés de crédit en ASS entre 2005 et 2017.



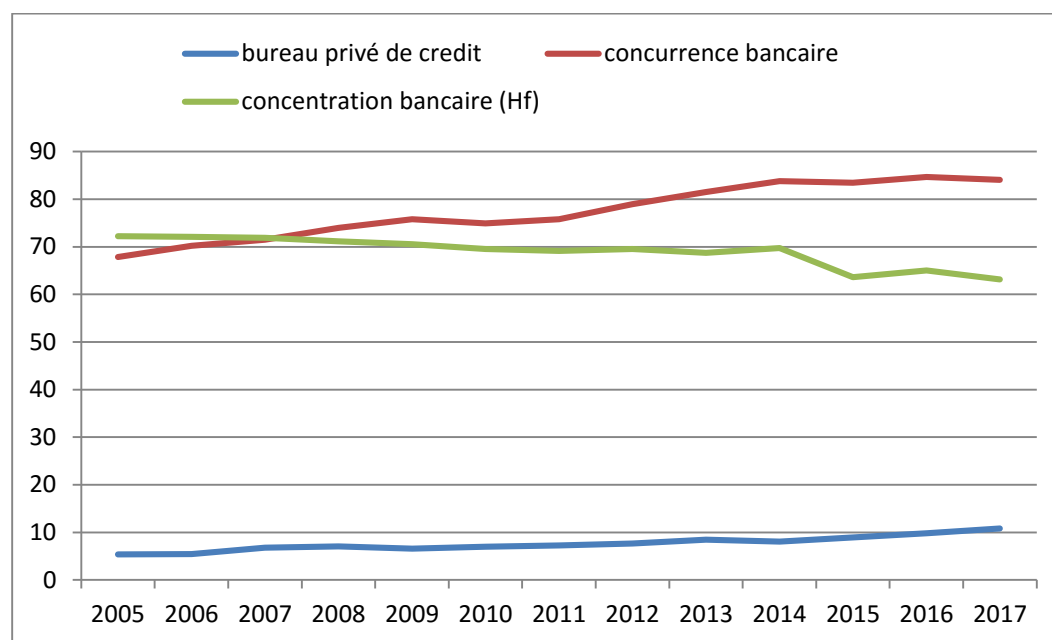
Source : Auteur

Ce graphique montre que le niveau de divulgation des informations est resté relativement bas pendant la période allant de 2007 à 2009 qui caractérise la crise financière des années 2008. Il convient tout de même d'indiquer que cet indice a connu une légère hausse entre 2007 et 2009 comparativement aux années avant la crise ainsi qu'aux années ayant directement suivi la crise. Ceci nous amène donc à penser que la crise financière des années 2008 a incité les bureaux privés de crédit à devenir plus transparents. C'est-à-dire, à accroître davantage le pourcentage d'informations qu'ils divulguent.

I.1.2 Evolution croisées des indices de concurrence bancaires et de l'indice de transparence des bureaux privés de crédit

Le graphique 4.2 présente l'évolution croisée des indices de concurrence bancaires et de l'indice de transparence des bureaux privés de crédit

Graphique 4.2 : Evolution croisées des indices de concurrence bancaires et de l'indice de transparence des bureaux privés de crédit



Source : Auteur

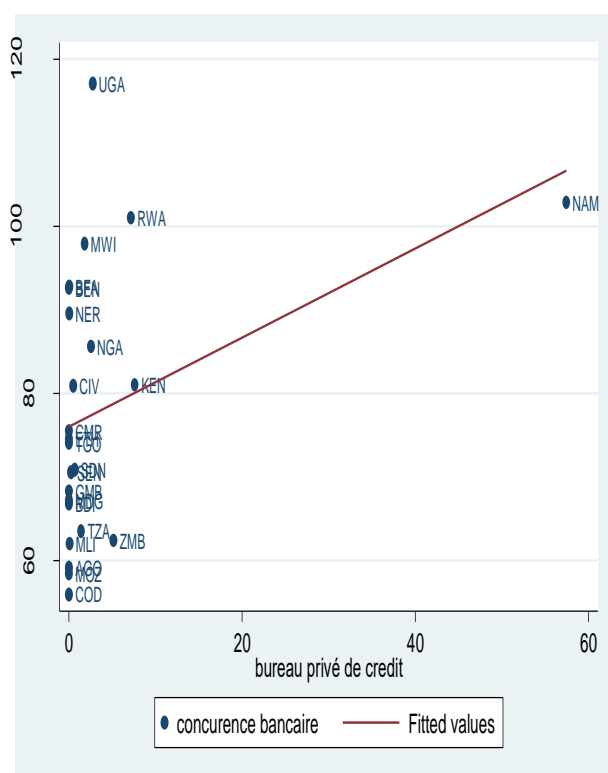
Nous constatons en observant ce graphique que la divulgation des informations par les bureaux privés de crédit a tendance à expliquer le niveau assez faible de la concurrence bancaire durant la période allant de 2007 à 2009 qui symbolise la crise financière des années 2008. En effet, ce graphique montre un niveau de transparence très faible compris entre 5% et 8% pendant les années 2006 à 2009. Ce niveau de transparence augmente ce pendant après les années de crise pour se situer en fin de période à un peu plus de 10%. Ceci laisse donc croire que les faibles niveaux de concurrence observée pendant les périodes de crises bancaires sont dues au fait que les bureaux privés de crédit ne divulguent pas suffisamment des informations pendant les périodes de crise.

I.1.3 Corrélations entre la transparence des bureaux privés de crédit et la concurrence bancaire dans les pays d’Afrique Subsaharienne entre 2005 et 2017

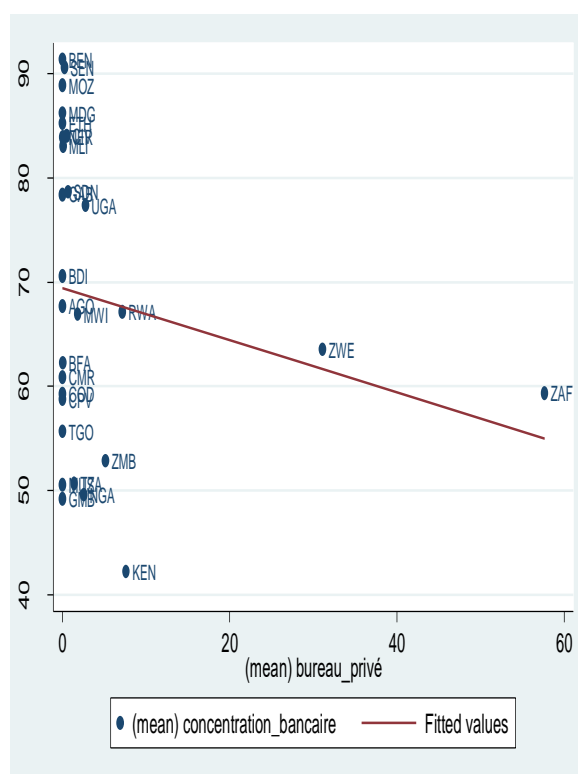
Le graphique 4.3 ci-dessous présente les corrélations entre la concurrence bancaire et la transparence des bureaux privés de crédit.

Graphique 4.3 : Corrélations entre la concurrence bancaire et la transparence des bureaux privés de crédit en Afrique Subsaharienne

Graphique 4.3A : Cas de l’indice de Lerner concentration



Graphique 4.3B : Cas de l’indice de



Source : auteur

Ce graphique montre qu’il existe une corrélation positive entre la transparence des bureaux publics de crédit et la concurrence bancaire dans les pays d’Afrique subsaharienne. En effet, le graphique 4.3.A montré que les pays d’Afrique Subsaharienne qui disposent des niveaux les plus importants de transparence dans les bureaux privés de crédit, sont aussi ceux qui ont des niveaux les plus élevés de concurrence bancaire mesurée ici par l’indice de Lerner. Le graphique 4.3B montre quant à lui que les pays d’Afrique Subsaharienne qui disposent des niveaux les plus importants de transparence dans les bureaux privés de crédit,

sont aussi ceux qui ont des niveaux les plus faibles de concentration bancaire et par voie de conséquence, les niveaux les plus élevés de concurrence. Il s'agit ici des pays comme le Botswana, le Zimbabwe et l'Afrique du Sud.

I.2 Méthodologie pour analyser l'effet de la transparence des bureaux privés de crédit sur la relation entre la crise financière et la concurrence bancaire

Il est question dans cette sous-section que nous présentions d'abord le modèle ensuite, que nous présentions les variables et les sources de données.

I.2.1 Le modèle

Comme dans le chapitre 2 de ce travail, le modèle que nous estimons est inspiré des travaux de Kusi et al. (2020). Rappelons que ces auteurs utilisent ce modèle pour analyser les effets de la transparence des bureaux de crédit sur le lien entre la crise financière et la concurrence bancaire dans 75 pays en développement. Le modèle que nous estimons dans ce chapitre est alors identique à celui du chapitre 2 ; une différence subsiste cependant puisque dans ce chapitre nous substituons les bureaux publics de crédit par les bureaux privés de crédit.

Le modèle que nous estimons est donc le suivant :

$$\text{CONCURENCE_BANK} = \beta_0 + \beta_1 \text{CONCURENCE_BANK}_{i,t-1} + \beta_2 \text{PRIVE_TRANS}_{it} + \beta_3 \text{FINCRISES}_{it} + \beta_4 \text{PRIVE_TRAS}_{it} * \text{FINCRISES}_{it} + \sum_{j=1}^7 \gamma_j X_{j,t} + \varepsilon_{it} \quad (4)$$

CONCURENCE_BANK représente la concurrence bancaire qui sera alternativement mesurée par l'indice de Lerner et l'indice de concentration bancaire. FINCRISES est l'indice de crises bancaires qui est un indicateur binaire avec la valeur 0 pour les années d'absences de crise et 1 pour les années de crise. Les indices $i=1, \dots, 30$ et $t=2005, \dots, 2017$ indiquent respectivement le pays d'Afrique Subsaharienne et l'année. Les variables de contrôle X tout comme dans le chapitre 2 comprennent la liquidité des banques, le capital des banques, la croissance économique, l'inflation, le PIB, la stabilité politique et le contrôle de la corruption. La variable PRIVE_TRANS*FINCRISES est la variable d'interaction entre les crises financières et la transparence des bureaux privés de crédit. Son coefficient permet alors de mesurer l'effet de la transparence des bureaux privé de crédit sur la relation entre la concurrence bancaire et la crise financière. Lorsque le coefficient de cette variable est positif, cela signifie que l'effet de la crise financière sur la concurrence bancaire. Lorsqu'il est par

contre négatif, cela signifie que la transparence des bureaux privés de crédit réduit l'effet de la crise financière sur la concurrence bancaire.

I.2.2 Justification de la technique d'estimation

Précisons également que l'échantillon employé dans cette étude et la période d'étude restent identiques à ceux utilisés dans le chapitre 2. De ce fait, les analyses sont effectuées sur 30 pays d'Afrique Subsaharienne sur la période 2005-2017. Le choix de cette période d'étude étant justifié par la disponibilité des données. Notre modèle est un modèle de panel dynamique. La technique d'estimation retenue est celle des moments généralisés. Cette méthode est utilisée dans le même but que celui du chapitre 2. Nous avons indiqué dans ce chapitre que cette méthode permet de corriger les résultats des potentiels biais d'endogenité qui pourraient réduire leur fiabilité (Arellano et Bover, 1995 ; Arellano et Bond, 1991). Selon Kusi et al. (2020) la littérature économique indique qu'il peut exister une relation de double causalité entre les crises financières et la concurrence bancaire. Avec des auteurs comme Allen et Gale (2004) qui pensent que la concurrence bancaire influence les crises financières, et d'autres part, les auteurs comme Cubillas et Suarez (2013) qui pensent quant à eux que les crises financières influencent la concurrence bancaire. La technique d'estimation des moments généralisés permet alors de résoudre les problèmes d'endogenité qui sont de cette double causalité.

I.3. Description des variables

Le tableau 2.1 présente la description des variables retenues dans cette étude. Ces variables sont quasiment les mêmes que nous avons présentées dans le chapitre 2. Nous avons tout juste remplacé la variable indiquant la transparence des bureaux publics de crédit par la transparence des bureaux privés de crédit.

Tableau 4.1 : Description des variables

VARIABLES	(2) Définitions	(3) Mesures	(5) sources
Concurrence bancaire	Degré de compétition entre les entreprises sur le marché bancaire	Indice de Lerner	GFD (2020)
Concentration bancaire	Degré de concentration sur le marché bancaire	Indice de concentration bancaire	GFD (2020)
Transparence privé	Degré de divulgation des informations par les bureaux privés de crédit	Indice de transparence privée	WDI (2021)
Crises financières	Indicateurs qui rend compte des dates de survenue des crises financières	Indicateur binaire qui prend la valeur 0 si année de crise et 0 si non	Auteur
Liquidités des banques	Degré de liquidité des banques	Indice de liquidité bancaire	GFD (2020)
Capital des banques	Part de capital détenue par les principales banques	Indice du capital des banques	GFD (2020)
PIB	Richesses créés dans le pays Durant l'année	PIB en dollars constant 2010	(WDI, 2020)
Croissance économique	Croissance du PIB	Taux de croissance du PIB (en %)	(WDI, 2020)
inflation	Hausse continue des prix des biens consommée	Taux d'inflation (en%)	(WDI, 2020)
Contrôle corruption	Degré de détermination du pays dans la lutte contre la corruption	Indice de contrôle de la corruption	WGI (2020)
Stabilité politique	Degree d'absence de conflit et de violence	Indice de stabilité politique	WGI (2020)

Source : Auteur

SECTION II : EFFET DE LA TRANSPARENCE DES BUREAUX PRIVÉS DE CREDIT SUR LE LIEN ENTRE CRISE FINANCIERE ET CONCURRENCE BANCAIRE

Dans cette section, nous présentons d’abord les statistiques descriptives et les résultats des tests de diagnostics (II.1), ensuite nous présentons les résultats de la régression économétrique.

II.1 Statistiques descriptives et tests de diagnostic

Nous présentons tout d’abord les statistiques descriptives, ensuite nous présentons les tests de racines unitaires et de co intégration

II.1.1 Les statistiques descriptives

Il est question dans cette sous-section, de présenter dans un premier temps, les moyennes et les écarts types des variables du modèle au sein de l’échantillon, puis de présenter la matrice de corrélation des variables.

II.1.1.1 Moyennes, écarts types, minimum et maximum des variables

Le tableau 4.2 ci-dessous présentes moyennes, écarts types, minimum et maximum des variables

Le tableau 4.2 ci-dessous présentes moyennes, écarts types, minimum et maximum des variables

Tableau 4.2 : Moyennes, écarts types, minimum et maximum des variables

VARIABLES	(1) N	(2) Moyennes	(3) Écarts types	(4) min	(5) max
Transparence privée	390	7.623	17.54	0	66.20
Concentration bancaire	372	68.82	16.77	32.52	116.3
Crise financière	390	0.238	0.427	0	1
Concurrence bancaire	390	77.41	21.74	-24.62	140.6
Liquidités des banques	390	17.83	12.49	2.088	113.1
Capital des banques	390	31.83	21.43	1.731	114.2
PIB	390	4.368e+10	9.270e+10	1.248e+09	4.619e+11
Croissance économique	390	4.944	3.587	-17.67	19.68
Inflation	390	6.892	6.774	-2.431	44.39
Contrôle corruption	390	-0.551	0.639	-1.531	1.160
Efficacité du gouvernement	390	-0.635	0.587	-1.746	1.057
Stabilité politique	390	-0.461	0.923	-2.665	1.200

Source : Auteur Les statistiques de ce tableau montrent qu’en moyenne le niveau de concurrence bancaire en Afrique subsaharienne est d’environ 77% lorsque l’on se réfère à

l'indice de Lerner. Bien que cette moyenne de la concurrence bancaire soit relativement élevée, l'écart types de cette variable est très élevé, ce qui indique alors une forte volatilité. Le tableau indique également que l'étendue de la variable est très grande, soit une valeur de 120 environ. Ceci signifie que le niveau de la concurrence bancaire varie énormément entre les pays d'Afrique subsaharienne. Le tableau 4.3 montre également qu'il existe une très faible transparence des bureaux privés de crédit en ASS. La moyenne de cette variable est 7.62% environ. Cependant, son évolution est aussi fortement instable et pourrait de ce fait expliquer l'instabilité de la variable concurrence bancaire. En plus de cette variable il existe également des variables comment le capital des banques et la liquidité des banques qui disposent des écarts types élevés et qui pourraient aussi expliquer la forte instabilité observée sur l'indice de Lerner et l'indice de concentration bancaire.

II.1.1.2 La matrice de corrélation des variables

Le tableau 4.3 présente la matrice de corrélation des variables

Tableau 4.3 : La matrice de corrélation des variables

	concentratio	bureau_priv	concurrence	crise banq	liquidité ban	capital banq
concentratio	1					
bureau_priv	0.008 0.8774	1				
concurrence	-0.0302 0.5612	0.1740* 0.0006	1			
crise banq	0.0456 0.38	-0.0336 0.5088	-0.0894* 0.0777	1		
liquidité ban	-0.1170* 0.0241	-0.3000* 0	-0.3176* 0	-0.0037 0.9421	1	
capital banq	-0.2583* 0	0.2600* 0	0.2066* 0	-0.0681 0.1794	-0.2038* 0.0001	1

Source : Auteur

Au regard du tableau, il apparaît que la corrélation entre la crise financière et la concurrence bancaire en Afrique Subsaharienne est négative comme nous l'avions montré

dans le chapitre 2 de ce mémoire. Le tableau montre aussi l'existence d'une corrélation positive entre les bureaux privés de crédit et la concurrence bancaire ainsi qu'une corrélation négative entre crise financière et transparence des bureaux privés de crédit. Ce qui signifie alors que la crise financière réduit le niveau de transparence des bureaux privés de crédit qui à leur tour, permettent d'accroître la concurrence entre les banques. Le tableau montre enfin que la liquidité des banques est négativement corrélée à la concurrence bancaire alors que le capital des banques est positivement corrélé à la concurrence des banques en Afrique subsaharienne. Nous allons dans la suite de ce travail procéder à des régressions afin de mesurer concrètement ces effets.

II.1.2.1 Test de racine unitaire des variables

Le tableau 2.5 présente les résultats du test de racine unitaire

Tableau 2.5 : Les résultats du test de racine unitaire

Source : Auteur

*Notes : *, **, *** indiquent la significativité à 10%, 5% et 1% respectivement*

Tableau 2.5 : Les résultats du test de racine unitaire

VARIABLES	(3) A niveau	(4) En différence	Ordre d'intégration
Transparence privée	-1.746	-2.236**	I(1)
Concentration bancaire	-0.6125	-2.812**	I(1)
Crise bancaire	-0.1050	-6.9562***	I(1)
Concurrence bancaire	0.6666	-4.5609***	I(1)
Liquidités des banques	1.5640	-7.8891***	I(1)
Capital des banques	1.3905	-3.0592***	I(1)
PIB	12.6268***	-7.2391***	I(0)
Croissance économique	-4.9859***	-9.4229***	I(0)
inflation	6.774***	-9.0791***	I(0)
Contrôle corruption	-0.8190	-7.3307***	I(1)
Efficacité du gouvernement	-1.8324	-8.8233***	I(1)
Stabilité politique	-2.0774**	-8.1974***	I(0)

*Notes : *, **, *** indiquent la significativité à 10%, 5% et 1% respectivement*

Source : Auteur

Le test que nous avons effectué est celui de IM-Pesaran et Shin (test IPS) ; les résultats de ce test montrent que les variables stationnaires à niveau sont : l'inflation, le PIB, la

croissance économique et la stabilité politique sont stationnaires à niveau. Les autres variables sont I(1). Ainsi nos variables dépendantes qui sont l'indice de Lerner et l'indice de concentration des banques sont intégrées d'ordre 1. C'est à dire, il est nécessaire qu'elles soient différenciées une fois avant de devenir stationnaire. La variable transparence des bureaux privés de crédit est elle aussi stationnaire en différence première tout comme les variables liquidités des banques et capital des banques. Au regard de ces résultats, il apparait nécessaire que nous fassions un test de co intégrations pour s'assurer de l'existence d'une relation d'équilibre de long terme entre les variables. En effet, l'existence d'une relation d'équilibre à long terme est une condition nécessaire pour effectuer une régression entre des variables non stationnaires à niveau.

II.1.2.2 Le test de Co intégration

Le test que nous effectuons est celui de Pedroni.

Le tableau 4.5 présente les résultats du test de racine unitaire effectué sur les résidus de la regression

Tableau 4.5 : Les résultats du test de racine unitaire effectué sur les résidus de la regression du modèle par la méthode des MCO.

```
Im-Pesaran-Shin unit-root test for D.residu
```

Ho: All panels contain unit roots	Number of panels =	30
Ha: Some panels are stationary	Number of periods =	12

AR parameter: Panel-specific	Asymptotics: T,N -> Infinity
Panel means: Included	sequentially
Time trend: Not included	

ADF regressions: No lags included

	Statistic	p-value	Fixed-N exact critical values		
			1%	5%	10%
t-bar	-4.1050		-1.830	-1.740	-1.690
t-tilde-bar	-2.5107				
Z-t-tilde-bar	-9.0059	0.0000			

Source : Auteur

Ce tableau montre que les variables de notre modèle sont Co intégrées car, la statistique du test de racine unitaire effectuée sur les résidus de la régression par les MCO (moindres carrés ordinaires) est significative à 1%.

II.2 Les résultats de la régression économétrique

Le tableau 4.6 présente les résultats de la régression économétrique

Tableau 4.6 : Les résultats de la régression économétrique

STableau 4.6 : Les résultats de la régression économétrique

VARIABLES	(1) Concurrence bancaire	(2) Concentration bancaire
L.concurrence bancaire	0.855*** (0.101)	
L.concentration bancaire		0.790*** (0.0584)
Crise bancaire	-12.40** (6.115)	2.832*** (0.582)
Transparence privée	0.381*** (0.111)	-0.138*** (0.0191)
Crise bancaire* transparence privée	0.822* (0.454)	0.327 (0.671)
Liquidités des banques	-0.223*** (0.0556)	-0.0468 (0.110)
Capital des banques	-0.198*** (0.0618)	-0.106 (0.0934)
Croissance économiques	0.224 (0.159)	0.282** (0.139)
inflation	0.670*** (0.259)	-0.220 (0.445)
Log (PIB)	2.764*** (1.069)	1.053 (1.928)
Contrôle corruption	-10.43** (4.649)	-5.051 (8.182)
Stabilité politique	11.18*** (3.055)	5.503 (7.632)
Constant	-47.57** (20.68)	-8.318 (46.68)
Test AR1	-2.64***	-5.87***
Test AR2	0.92	1.37
Test de Sarghan	3.76	2.16
Observations	342	340
Nombre de pays	30	30

Notes: les écarts types sont entre parenthèses

*** $p < 0.01$, ** $p < 0.05$, * $p < 0.1$

Source: Auteurs

Notes: les écarts types sont entre parenthèses

*** $p < 0.01$, ** $p < 0.05$, * $p < 0.1$

La technique d'estimation utilisée pour obtenir les résultats du tableau 4.6 est celle des moments généralisés en différence du fait que nous disposions des variables $I(1)$ et $I(0)$. Ce tableau montre que la crise financière réduit la concurrence bancaire dans les pays d'Afrique subsaharienne. En effet, le coefficient permettant de mesurer l'effet de la crise financière sur la concurrence bancaire mesurée par l'indice de Lerner (Colonne 5 du tableau 4.6) est significatif et négatif. Ce coefficient est d'environ -12.40 ce qui signifie alors que pendant les périodes de crises financières, la concurrence entre les banques est en moyenne de 12.4% inférieure à la moyenne de la concurrence de ces banques pendant les périodes d'absence de crises.

Les résultats montrent également que la transparence des bureaux privés de crédit accroît la concurrence bancaire dans les pays d'Afrique subsaharienne. En effet, le coefficient de cette variable est significatif et positif. Il est d'environ 0.381, ainsi un accroissement de la transparence des bureaux privés de crédit d'une valeur de 1%, entraîne un accroissement de la concurrence bancaire d'environ 0,381% dans les pays d'Afrique subsaharienne.

Plus important encore, les résultats montrent que la transparence dans les bureaux privés de crédit, atténue l'effet de la crise financière sur la concurrence bancaire. Le coefficient de la variable d'interaction entre la crise financière et la transparence des bureaux privés de crédit est positif et significatif. Ce qui voudrait dire que plus les bureaux privés de crédit divulguent des informations, plus l'effet de la crise financière sur la concurrence bancaire s'adoucit.

Nous avons effectué une analyse de robustesse des résultats en remplaçant l'indice de Lerner par l'indice de concentration bancaire pour la mesure de la concurrence bancaire. Les résultats obtenus (colonne 2 du tableau 4.6) confirment les précédents. Ces résultats montrent que les signes de nos principales variables sont tous contraires à ceux obtenus précédemment. Ainsi, la crise financière accroît la concentration bancaire alors la divulgation des informations dans les bureaux privés de crédit réduit la concentration et atténue en même temps l'effet de la crise sur la concentration bancaire.

CONCLUSION

Le chapitre qui s'achève avait pour objectif de faire un examen empirique de l'effet de la transparence financière dans les bureaux privés de crédit sur le lien entre crises financières et concurrence bancaire. Pour atteindre cet objectif, nous avons subdivisé le chapitre en deux sections. La première section était consacrée à l'analyse des faits stylisés et à la méthodologie. La seconde section quant à elle était consacrée à l'analyse des résultats. Arrivé au terme de ce chapitre, il apparaît que la crise financière réduit la concurrence bancaire en Afrique subsaharienne, toutefois cet effet augmente avec le niveau de transparence des bureaux privés de crédit.

CONCLUSION DEUXIÈME PARTIE

Cette partie consistait à faire un lien théorique entre la crise financière, la transparence et la concurrence bancaire nous avons lié la croissance et la crise financière selon Schularick et Taylor, la croissance du crédit et la stabilité financière selon Drehmann et Juselius (2014) d'une part puis empiriquement nous avons analysé les faits stylisés et à la méthodologie, a seconde section quant à elle était consacrée à l'analyse des résultats. Arrivé au terme de ce chapitre, il apparaît que la crise financière réduit la concurrence bancaire en Afrique subsaharienne, toutefois cet effet augmente avec le niveau de transparence des bureaux privés de crédit.

CONCLUSION GENERALE

Pour atteindre cet objectif principal qui était d'examiner le rôle de la transparence du secteur financier dans la relation qui lie les crises financières à la concurrence bancaire en ASS, nous avons organisé notre travail en deux parties, la première partie tout comme la deuxième subdivisée en deux chapitres le premier théorique et le deuxième empirique.

En ce qui concerne la première partie le chapitre 1 était un recueil de raisonnement théorique concernant la relation qui lie la crise financière ,les registres public de crédit et la concurrence bancaire on a fait le lien entre la concurrence et la stabilité financière pour cela parlé de la théorie Helman et al (2000) et Kedley,1990...pour le lien entre la concurrence et le risque la théorie de Fama (1970) pour le lien entre l'information et la stabilité ensuite nous avons fait un lien entre l'asymétrie de l'information et l'instabilité financière on a cité Friedman et schwartz (1963) en ce qui concerne le chapitre 2 était empirique la technique d'estimation utilisée pour obtenir ces résultats est celle des moments généralisés. Celle-ci peut être appliquée en système avec des variables à niveau (non différenciées). Elle peut également être appliquée en différence avec des variables en différences premières. Dans cette étude, l'estimateur des moments généralisés utilisé est celui en différence à cause du fait que nous disposons des variables $I(1)$ et $I(0)$. Ce tableau montre que la crise financière réduit la concurrence bancaire dans les pays d'Afrique subsaharienne. En effet, le coefficient permettant de mesurer l'effet de la crise financière sur la concurrence bancaire mesurée par l'indice de Lerner (Colonne 5 du tableau 2.6) est significatif et négatif. De ce fait, les périodes de crises sont en moyenne marquées par une plus faible concurrence entre les banques que les périodes d'absence de crise. Les résultats montrent également que la transparence des bureaux publics de crédit accroît la concurrence bancaire dans les pays d'Afrique subsaharienne. En effet, le coefficient de cette variable est significatif et positif. Ce qui signifie alors qu'une hausse de la transparence dans les bureaux publics de crédit, permet d'accroître le niveau de compétition entre les banques.

Les résultats montrent également que la transparence dans les bureaux publics de crédit, atténue l'effet de la crise financière sur la concurrence bancaire. Le coefficient de la variable d'interaction entre la crise financière et la transparence des bureaux public de crédit est positif et significatif. Ce qui voudrait dire que plus les bureaux publics de crédit divulguent des informations, plus l'effet de la crise financière sur la concurrence bancaire s'accroît. Tous

ces résultats concordent avec les résultats des auteurs Kusi et al. (2020) et Cubillas et Suarez (2013).

L'analyse de robustesse des résultats est effectuée en substituant l'indice de Lerner par l'indice de concentration bancaire pour la mesure de la concurrence bancaire. Les résultats obtenus (colonne 2 du tableau) confirment les précédents. Ces résultats montrent que les signes de nos principales variables sont tous contraires à ceux obtenus précédemment. Ainsi, la crise financière accroît la concentration bancaire alors la divulgation des informations dans les bureaux publics de crédit réduit la concentration et accroît sur le même temps l'effet de la crise sur la concentration bancaire.

La deuxième partie a été également subdivisée en deux chapitres le chapitre 1 qui était un recueil théorique concernant la relation qui lie les crises financières, les bureaux privés de crédit et la concurrence bancaire à cet effet nous avons mobilisé la théorie de Schularick et Taylor (2012) qui traite le lien entre la croissance du crédit et la crise financière, la théorie de Drehmann et Juselius (2014) qui font le lien entre la croissance du crédit et la stabilité financière pour ne citer que ceux-là et enfin le chapitre 2 était empirique. La technique d'estimation utilisée pour obtenir les résultats du tableau 4.6 est celle des moments généralisés en différence du fait que nous disposions des variables $I(1)$ et $I(0)$. Ce tableau montre que la crise financière réduit la concurrence bancaire dans les pays d'Afrique subsaharienne. En effet, le coefficient permettant de mesurer l'effet de la crise financière sur la concurrence bancaire mesurée par l'indice de Lerner (Colonne 5 du tableau 4.6) est significatif et négatif. Ce coefficient est d'environ -12.40 ce qui signifie alors que pendant les périodes de crises financières, la concurrence entre les banques est en moyenne de 12.4% inférieure à la moyenne de la concurrence de ces banques pendant les périodes d'absence de crises.

Les résultats montrent également que la transparence des bureaux privés de crédit accroît la concurrence bancaire dans les pays d'Afrique subsaharienne. En effet, le coefficient de cette variable est significatif et positif. Il est d'environ 0.381, ainsi un accroissement de la transparence des bureaux privés de crédit d'une valeur de 1%, entraîne un accroissement de la concurrence bancaire d'environ 0,381% dans les pays d'Afrique subsaharienne.

Plus important encore, les résultats montrent que la transparence dans les bureaux privés de crédit, adoucit l'effet de la crise financière sur la concurrence bancaire. Le coefficient de la variable d'interaction entre la crise financière et la transparence des bureaux privés de crédit

est positif et significatif. Ce qui voudrait dire que plus les bureaux privés de crédit divulguent des informations, plus l'effet de la crise financière sur la concurrence bancaire s'adoucit.

Nous avons effectué une analyse de robustesse des résultats en remplaçant l'indice de Lerner par l'indice de concentration bancaire pour la mesure de la concurrence bancaire. Les résultats obtenus confirment les précédents. Ces résultats montrent que les signes de nos principales variables sont tous contraires à ceux obtenus précédemment. Ainsi, la crise financière accroît la concentration bancaire alors la divulgation des informations dans les bureaux privés de crédit réduit la concentration et accroît sur le même temps l'effet de la crise sur la concentration bancaire.

Au regard de tout ce qui précède nos résultats économétriques obtenus dans les deux parties nous permettent de faire les recommandations suivantes encourager la divulgation des informations par le biais des PCR et le PCB en vue d'atténuer les effets négatifs des crises financières sur la concurrence bancaire nous avons comme limite nous souhaiterions que les études se penchent sur l'inclusion financière en faveur des pays les moins avancés comme ceux de notre zone d'étude.

BIBLIOGRAPHIE

- Allen, F. et Gale, D. (2004), "competition and financial stability », *Journal of Money, Credit and Banking*, 36, 453-480
- Arellano, M. et Bond, S. (1991), « Some tests of specification, for panel data: Monte carlo evidence in application to employment equations", *The review of Economics Studies*, 58(2), 277-297
- Arellano, M. et Bover, O. (1995), « Another look of the instrumental variable estimation of error-component models", *Journal of Econometrics*, 68(1), 29-51
- Biekpe, N. 2011. "The competitiveness of commercial banks in Ghana". *African Development Review*, 23, 75-87.
- Bordo M., B. Eichengreen, D. Klingebiel et M.S. Martinez-Peria (2001): « Is the Crisis Problem Growing More Severe? », *Economic Policy: A European Forum*, n°32, pp.53-82, avril.
- Bordo M.D. (1990): « The Lender of Last Resort: Alternative Views and Historical Experience », *Federal Reserve Bank of Richmond Economic Review*, janvier-février, pp18-29.
- Calomiris C.W. et J.R. Masson (1997): « Contagion and Bank Failures During the Great Depression: The June 1932 Chicago Banking Panic », *American Economic Review*, n° 87, décembre, pp. 863-83.
- Caprio G. et D. Kingebiel (2003): « Episodes of Systemic and Borderline Financial Crises », *The World Bank Group*, 22 janvier
- Kusi, B., Agbloyor, E., Gyeke-Dako et Asongu, S. (2020), « Financial sector transparency, Financial crises and market power: A cross countries evidence », *International Journal of Financial Economics*, 1-20
- Bikker, J. A. (2004). Concurrence et efficacité dans une économie unifiée Marché bancaire européen. *Livres, Edward Elgar Publishing*, numéro 2830.
- Bikker, J. A., & Bos, J. W. (2005). Concurrence et efficacité dans la banque : Comparaisons internationales. *Économie et finances Modélisation*, 12, 103-148.
- Blundell, R., & Bond, S. (1998). Conditions initiales et moment des restrictions dans les modèles de données de panel dynamiques. *Journal of Econometrics*, 87(1), 115-143.
- Boateng, A., Asongu, S., Akamavi, R. et Tchamyou, V. (2018). "Asymétrie de l'information et pouvoir de marché dans le secteur bancaire africain ». *Journal of Multinational Financial Management*, 44, 69-83.
- Bouckaert, J., Degryse, H., & Provoost, T. (2010). « Renforcer le marché en réduisant les coûts de commutation ». *Lettres sur l'économie*, 109(2), 131-133.
- Bouyon, S. (2014). « L'impact de la réforme structurelle du secteur bancaire sur Financement de détail des ménages (n° 9702) » *Centre for European Policy Studies*.

- Brambor, T., Clark, W. R. et Golder, M. (2006). « Comprendre des modèles d'interaction: Améliorer les analyses empiriques ». *Politique Analyse*, 14(1), 63-82.
- Bresnahan, T. F. (1989). » Études empiriques des industries avec marché pouvoir". *Handbook of Industrial Organization*, 2, 1011-1057.
- Büyükkarabacak, B., & Valev, N. (2012). « Partage d'informations sur le crédit et les crises bancaires : Une étude empirique ». *Journal of Macroeconomics*, 34(3), 788-800.
- Caminal, R., & Matutes, C. (2002). "Market power and banking failures". *International Journal of Industrial Organization*, 20(9), 1341–1361.
- Carbó, S., Humphrey, D., Maudos, J. et Molyneux, P. (2009). « Comparaisons transnationales de la concurrence et du pouvoir de fixation des prix dans les pays de La banque européenne ». *Journal of International Money and Finance*, 28(1), 115-134.
- Cetorelli, N., & Gambera, M. (2001). « Structure du marché bancaire, la dépendance financière et la croissance : Les preuves internationales de les données de l'industrie ». *The Journal of Finance*, 56(2), 617-648.
- Claessens, S., & Laeven, L. (2005). « Dépendance financière, banque la concurrence sectorielle et la croissance économique ». *Journal de l'Association économique européenne*, 3(1), 179-207.
- Cubillas, E., & Suárez, N. (2013). » Le pouvoir de marché des banques après une crise bancaire : Quelques preuves internationales ». *La revue espagnole d'Économie financière*, 11(1), 13-28.
- Cubillas, E., & Suárez, N. (2018). » Pouvoir de marché et prêt des banques pendant la crise financière mondiale ». *Journal of International Money and Finance*, 89, 1-22.
- Demirgüç-Kunt, A., & Huizinga, H. (2013). "Les banques sont-elles trop grandes pour faire faillite ou trop gros pour être sauvé ? Les preuves internationales des prix des actions et Les CDS se propagent. » *Journal of Banking & Finance*, 37(3), 875-894.
- DeYoung, R., & Rice, T. (2004). Revenus autres que d'intérêt et dans les banques commerciales américaines. *Financial Review*, 39(1), 101–127.
- Efthyvoulou, G., & Yildirim, C. (2014). "Market power in CEE banking sectors and the impact of the global financial crisis". *Journal de Banking & Finance*, 40, 11-27.
- Egarius, D., & Weill, L. (2016). « Coûts de changement et pouvoir de marché dans le secteur bancaire : Le cas des banques coopératives ». *Journal des marchés financiers internationaux, des institutions et de la monnaie*, 42, 155–165.
- Farrell, J., & Klemperer, P. (2007). » Coordination et verrouillage : Concurrence avec les coûts de commutation et les effets de réseau. » *Manuel de Organisation industrielle*, 3, 1967-2072.
- Fernández, A. I., González, F. et Suárez, N. (2010). » Comment les institutions et la réglementation façonnent l'influence de la concentration bancaire sur la croissance économique : Preuves internationales ». *International Review of Law and Economics*, 30(1), 28-36.
- Freimer, M., & Gordon, M. J. (1965). "Pourquoi les banquiers rationnent le crédit ». The *Quarterly Journal of Economics*, 79(3), 397-416.
- Gehrig, T., & Stenbacka, R. (2007). "Partage et prêt d'informations la concurrence sur le marché avec les coûts de changement de fournisseur et le braconnage. » *European Economic Review*, 51(1), 77-99.
- Goddard, J., Molyneux, P., & Wilson, J. O. (2009). "La crise financière en Europe : Évolution, réponses politiques et leçons pour l'avenir ». *Journal of Financial Regulation and Compliance*, 17(4), 362-380.

- Houston, J. F., Lin, C., Lin, P. et Ma, Y. (2010). « Les droits des créanciers, le partage d'informations et la prise de risque bancaire. » *Journal of Financial Economics* 512., 96(3), 485-
- Ivashina, V. (2009). « Effets de l'asymétrie de l'information sur le prêt s'étend ». *Journal of Financial Economics*, 92(2), 300-319.
- Kumar, T. K. (1975). Multicollinéarité dans l'analyse de régression. *Le Review of Economics and Statistics*, 57(3), 365-366.
- Kusi, B. A., Agbloyor, E. K., Ansah-Adu, K. et Gyeke-Dako, A. (2017). « Risque de crédit bancaire et partage d'informations sur le crédit en Afrique : Les institutions et le contexte du partage des informations de crédit sont-ils importants ? » *Research in International Business and Finance*, 42, 1123-1136.
- Kusi, B. A., Agbloyor, E. K., Fiador, V. O., & Osei, K. A. (2016a). L'échange d'informations favorise-t-il ou nuit-il à la banque de retour : Des preuves du Ghana ». *Revue du développement africain*, 28 (3), 332-343.
- Kusi, B. A., Agbloyor, E. K., Fiador, V. O. et Osei, K. A. (2016b). « Bureaux de référencement de crédit et risque de crédit bancaire : Les preuves de Ghana ». *African Finance Journal*, 18(2), 69-92.
- Laeven, L., & Levine, R. (2009). « Gouvernance des banques, réglementation et la prise de risque ». *Journal of Financial Economics*, 93(2), 259-275.
- Laeven, L., & Valencia, F. (2013). « Les effets réels du secteur financier les interventions en cas de crise ». *Journal of Money, Credit and Banking*, 45(1), 147-177.
- Laeven, M. L., & Valencia, F. (2008b). « L'utilisation de garanties globalisées dans les crises bancaires (n° 8-250) ». *Fonds monétaire international*.
- Lerner, A. P. (1934). « Théorie économique et économie socialiste ». *Review of Economic Studies*, 2(1), 51-61.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	ii
AVERTISSEMENT	iii
DEDICACES	iv
LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES FIGURES	viii
AVANT PROPOS	ix
RESUME.....	x
ABSTRACT	x
PROBLEMATIQUE	4
PREMIÈRE PARTIE :	11
CRISE FINANCIERE, CPR ET CONCURRENCE BANCAIRE : LIEN THEORIQUE ET EMPIRIQUE	11
CHAPITRE 1 : CRISE FINANCIERE, PCR ET CONCURRENCE BANCAIRE : LIEN THEORIQUE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE	13
1. Concurrence et stabilité financière	13
1.1. Concurrence et prise de risque	13
1.2. Concurrence, coordination et risque au passif.....	17
2. L’information et la stabilité financière	19
2.1. L’influence de l’asymétrie d’information et l’instabilité financière.....	20
2.2. La transparence, et la stabilité	22
CHAPITRE 2 : CRISE FINANCIERE, REGISTRE PUBLIC DE CREDIT ET CONCURRENCE BANCAIRE EN ASS :LE LIEN EMPIRIQUE	26
SECTION I : FAITS STYLISÉS ET MÉTHODOLOGIE.....	26
I.1 Analyse des faits stylisés.....	26
I.1.1 Evolution de la concurrence bancaire en Afrique subsaharienne entre 2005 et 2017	26
I.1.2 Evolution croisées des indices de concurrence bancaires et de l’indice de transparence des bureaux publics de crédit.....	27
I.1.3 Corrélations entre la transparence des bureaux publics de crédit et la concurrence bancaire dans les pays d’Afrique Subsaharienne entre 2005 et 2017	28
I.2 Méthodologie pour analyser l’effet de la transparence des bureaux publics de crédit sur la relation entre la crise financière et la concurrence bancaire.....	29
I.2.1 Le modèle.....	30
I.2.2 Justification de la technique d’estimation.....	31
I.3 Description des variables	31

SECTION II : EFFET DE LA TRANSPARENCE DES BUREAUX PUBLICS DE CRÉDIT SUR LE LIEN ENTRE CRISE FINANCIÈRE ET CONCURRENCE BANCAIRE	33
II.1 Statistiques descriptives et tests de diagnostic.....	33
II.1.1 Les statistiques descriptives.....	33
II.1.1.1 Moyennes, écarts types, minimum et maximum des variables.....	33
II.1.1.2 La matrice de corrélation des variables	34
II.1.2 Les tests de diagnostic	35
II.1.2.1 Test de racine unitaire des variables	35
II.1.2.2 Le test de Co intégration.....	36
II.2 Les résultats de la régression économétrique.....	36
DEUXIEME PARTIE :	41
CRISE FINANCIERE, CPB ET CONCURRENCE BANCAIRE : LIEN THEORIQUE ET EMPIRIQUE	41
CHAPITRE 3 : CRISE FINANCIERE, BUREAU PRIVE DE CREDIT ET CONCURRENCE BANCAIRE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE : LE LIEN THEORIQUE.....	43
1. Croissance du crédit et crises financières.....	43
1.1- Croissance excessive du crédit	43
1.2. Croissance du crédit et stabilité financière.....	44
2. Intermediation financière et crises.....	47
2.2. Pouvoirs publics et les crises financières	49
CHAPITRE 4 : CRISE FINANCIERE, BUREAU PRIVE DE CREDIT ET CONCURRENCE BANCAIRE EN AFRIQUE SUBSAHAREIENNE :LE LIEN EMPIRIQUE	54
SECTION I : FAITS STYLISES ET METHODOLOGIE.....	54
I.1 Analyse des faits stylisés.....	54
I.1.1 Evolution de l'indice de transparence des bureaux privés de crédit en Afrique subsaharienne entre 2005 et 2017	55
I.1.2 Evolution croisées des indices de concurrence bancaires et de l'indice de transparence des bureaux privés de crédit	56
I.1.3 Corrélations entre la transparence des bureaux privés de crédit et la concurrence bancaire dans les pays d'Afrique Subsaharienne entre 2005 et 2017	57
I.2 Méthodologie pour analyser l'effet de la transparence des bureaux privés de crédit sur la relation entre la crise financière et la concurrence bancaire.....	58
I.2.1 Le modèle.....	58
I.2.2 Justification de la technique d'estimation	59
I.3. Description des variables	59
SECTION II : EFFET DE LA TRANSPARENCE DES BUREAUX PRIVES DE CREDIT SUR LE LIEN ENTRE CRISE FINANCIERE ET CONCURRENCE BANCAIRE	61
II.1 Statistiques descriptives et tests de diagnostic.....	61
II.1.1 Les statistiques descriptives.....	61

II.1.1.1 Moyennes, écarts types, minimum et maximum des variables.....	61
II.1.1.2 La matrice de corrélation des variables	62
II.1.2.1 Test de racine unitaire des variables	63
II.1.2.2 Le test de Co intégration.....	64
II.2 Les résultats de la régression économétrique.....	65
CONCLUSION GENERALE	69
BIBLIOGRAPHIE	72
TABLE DES MATIÈRES.....	75